



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Xavier Derigo, président
Aude Vermeil, directrice

Avril 2019

Sommaire

Introduction	3
Équipe de fonction : cinema	7
Rénovation Nord Sud	7
Site internet et communication	9
Cinéforum et consultation LME	10
Récapitulatif des frais et recettes de la salle de projection sur les 5 dernières années	11
Les événements de Fonction : Cinéma en 2018	12
Liste des événements	15
Conclusion	21
Annexe 1 : Données statistiques	22
Annexe 2 : Projet de texte : profession de foi FC	27
Annexe 3 : Courrier Gilles Marchand et remarques Fonction : Cinema sur la LME	31
Annexe 4 : Étude sur la viabilité des sociétés de production suisses romandes	49

Introduction

Après plus de 5 ans de récolte de données et d'analyses, le mandat de mise en forme de l'étude sur la **viabilité économique des sociétés de production** en Suisse romande a été confié à notre ancien président, Pierre-Adrian Irlé.

Ses compétences professionnelles, en outre le fait d'être auteur, réalisateur et producteur, en matière d'audit et de conseils dans le domaine audiovisuel ont été précieuses pour mener à bien ce mandat.

Pierre-Adrian Irlé a fait un travail remarquable et remarqué, puisque qu'entre fin août 2018 et mars 2019, pas moins d'une dizaine de présentations ont eu lieu, notamment auprès de responsables de la SSR, de la RTS, de l'équipe de *Temps présent*, du conseil de fondation de Cinéforum, des membres de Fonction : Cinéma, de l'AROPA et de l'OFC... Toutes ces présentations ont été suivies de riches discussions.

Cette étude a le grand mérite de mettre en lumière les spécificités des différents « modèles d'affaires » des sociétés de production qui ont bénéficié des aides publiques ces six dernières années, et surtout d'analyser les retombées concrètes pour la profession du nouveau système de soutien mis en place avec Cinéforum. En effet, nous avons pu comparer six ans d'activités du système de soutien REGIO film et six ans d'activités de Cinéforum.

Ainsi, de manière lisible, on peut analyser les effets des politiques culturelles successives. Et ce type d'outil de réflexion est absolument indispensable tant pour les professionnels que pour les entités publiques qui attribuent de l'argent à la production audiovisuelle.

Sans surprise, le rôle majeur de la RTS y est bien sûr confirmé car elle permet aux sociétés de production d'avoir une activité continue. Néanmoins, les responsables de la RTS ont été étonnés de voir à quel point la marge des producteurs est faible pour faire tourner leur société.

Vous trouverez cette étude en annexe du présent rapport d'activités, elle est également accessible aux membres sur le site de Fonction : Cinéma en tout temps. Il serait fastidieux de développer ici toutes les « leçons » que cette étude permet de mettre en évidence. Mais, grâce à elle, nous pouvons objectivement démontrer que les sociétés de productions sont **structurellement précaires**.

Elle permet à la branche, Fonction : Cinéma et AROPA unis, de revendiquer davantage de moyens en faveur des films documentaires, car ce sont ceux-ci qui permettent à une grande partie des professionnels d'avoir une activité régulière, mais malheureusement avec des marges trop faibles pour couvrir les frais généraux de leurs sociétés.

L'annonce « post No Billag » de la SSR d'augmenter de CHF 15 millions les investissements dans la fiction est certes une bonne nouvelle, mais ne pas corréliser ces efforts avec une stratégie forte de soutien aux documentaires (TV et cinéma) nous semble une grave erreur stratégique.

Nous espérons vivement que les associations signataires du Pacte de l'audiovisuel, dont l'Aropa, qui renégocient ce dernier dès 2019 (Pacte 2020-2023), vont pouvoir utiliser l'étude de Fonction : Cinéma pour porter plus avant cette revendication.

Par ailleurs, les contours de la future convention de subventionnement de Fonction : Cinéma avec la Ville de Genève (2019-2022), ont été négociés dans le courant 2018. La Ville a souhaité modifier les clauses qui concernent le renouvellement de la direction de notre association en exigeant que cette dernière valide le processus de recrutement, mais aussi qu'elle puisse avoir un représentant qui intègre la

commission de recrutement, et encore de limiter les contrats de la direction à 10 ans d'activités (clause non rétroactive).

Ces trois nouvelles clauses ont été intégrées à toutes les conventions de subventionnement de la Ville et concernent surtout des préoccupations liées aux directions des théâtres et des festivals.

Néanmoins, au vu de la nature même de notre association, le comité s'est opposé à ces changements, considérant que seuls les membres de Fonction : Cinéma devaient rester « maîtres » de leur choix pour la direction de l'association et que par ailleurs, le poste de direction n'assumant pas de choix artistiques, l'assurance d'un tournus relativement régulier, ne se justifiait pas.

La Ville a finalement été sensible au point de vue du comité et a accepté de signer une nouvelle convention selon les mêmes termes que les précédentes.

La stabilité financière de l'association est donc assurée pour les 4 années à venir, ce qui va permettre à l'équipe et au comité de poursuivre son action.

Pour la première fois, l'équipe et le comité ont décidé de mener une réflexion approfondie pendant 3 jours sur de nouveaux projets pour Fonction : Cinéma.

Lors de ce « séminaire » de travail, le comité a jugé nécessaire de rédiger et d'affirmer de manière claire les valeurs et le rôle de Fonction : Cinéma.

Notre association est un outil aux multiples activités, tel un couteau suisse !

Pour nos membres, nos financeurs et le grand public, il nous a semblé important de rendre plus lisible et de valoriser davantage la pertinence de cette multitude d'engagements.

Il a aussi été décidé de nous adjoindre l'aide d'une société de communication, Base Design, pour revoir notre politique de communication (mails, réseaux sociaux, etc.) et de « rafraîchir » notre image. Un nouveau site internet va être créé en 2019 et des nouveautés « surprises » vous seront dévoilées à la rentrée de septembre 2019.

Après le remplacement en 2017 de notre coordinatrice pendant son congé maternité par Thomas Reichlin, ce dernier a été élu au comité de Fonction : Cinéma. Ce jeune réalisateur, son dynamisme et son goût pour les questions relatives aux politiques culturelles dans le domaine, nous sont très précieuses afin que l'équipe reste en lien étroit non seulement avec son comité, mais aussi avec les préoccupations de la génération des 20-30 ans.

Laurent Graenicher, présent au comité depuis de très nombreuses années, dont 8 ans à la présidence, a rejoint l'équipe pour prendre en charge à 40% les événements liés aux questions de politique culturelle.

Ces changements ont permis de garder une dynamique constructive et positive aussi bien au sein de l'équipe des salariés que dans le comité, avec, en tant que président, Xavier Derigo, producteur très actif et engagé avec sa société de production Idip Films.

Que tous soient ici une nouvelle fois chaleureusement remerciés pour leur excellent travail et leur engagement qui permet à Fonction : Cinéma de rester une structure vivante et dynamique.

De nouveaux projets ont vu le jour ces dernières années et se consolident.

A l'instar de mon élection au sein du comité de la Chambre économique sociale et solidaire, dans le but de rapprocher le monde culturel genevois d'autres réseaux associatifs militant pour un monde plus juste et plus durable.

Les milieux culturels, qui dépendent très majoritairement des aides publiques, réfléchissent et agissent trop souvent en silo, sans avoir la force et l'énergie de tisser des ponts avec les citoyens qui se préoccupent spécifiquement des enjeux liés à la transition énergétique, mais aussi aux défis posés par l'écart croissant qui se creuse entre les riches et les pauvres dans notre pays.

Les artistes, les réalisateurs, les auteurs, producteurs, etc. sont de plus en plus sous pression, notamment par des nouveaux critères plus restrictifs pour accéder au chômage et même à l'aide sociale.

Il devient de plus en plus difficile de résister et de maintenir nos acquis. Tisser des liens avec d'autres réseaux est un pas en direction d'un renforcement de nos valeurs avec d'autres entités, ce qui, nous l'espérons, portera des fruits à moyen terme.

Dans le même ordre d'idée, la collaboration de Fonction : Cinéma à la nouvelle « Société suisse des Nouveaux commanditaires », permet d'ouvrir le réseau de notre association au monde des Arts plastiques, mais pas seulement puisqu'une commande de l'association Bolivia 9, prendra très certainement la forme d'un film en tant qu'œuvre d'Art !

Ces ouvertures à d'autres champs culturels me conduisent tout naturellement à conclure sur le magnifique succès de l'initiative constitutionnelle en faveur d'une politique culture cohérente à Genève, qui a été saluée, fait très rare voire unique pour une initiative issue de la société civile, par un soutien unanime du Conseil d'État en juin 2018 !

S'en est suivi, en janvier 2019, un vote, également unanime, de la commission de l'enseignement et de la culture du Grand Conseil, qui n'a donc proposé ni amendement ni contre-projet au parlement.

La plénière du Grand Conseil a emboîté le pas et voté en février 2019 à une très large majorité en faveur du texte, l'UDC s'étant finalement positionnée contre l'initiative.

Le magistrat en charge de la culture, Monsieur Thierry Apothéloz, a souhaité en conséquence soumettre très rapidement cet objet au vote populaire. Les citoyens du canton se prononceront donc le 19 mai prochain, lors d'une votation qui ne comptera pas moins de 11 objets !!

Nous encourageons vivement tous les membres de Fonction : Cinéma de voter en faveur de cette initiative ! Il faudra aller jusqu'à la page 100 de la brochure pour trouver le texte des initiants qui déroule nos arguments... Courage, courage, c'est pour la bonne cause et dans l'intérêt des milieux culturels.

Le vote passé (nous espérons avec un soutien sans équivoque des citoyens), il sera alors donné la possibilité au Canton, à la Ville de Genève et aux communes de repenser en profondeur les liens qui les unissent en matière culturelle. Donc, tout reste à construire, mais au moins cette initiative recréé une base, un fondement, qui est nettement à l'avantage des artistes et des institutions.

Une leçon peut néanmoins être déjà tirée de cette aventure démarrée au printemps 2017 : on n'est jamais mieux servi que par soi-même et l'union donne la force de gravir des montagnes.

Le comité d'initiative restera très attentif au nouveau « message culturel » que le Canton est en train d'élaborer, un peu selon le même modèle que le message culture de la Confédération publié tous les 4 ans. Cette dernière y expose ses objectifs et les moyens financiers relatifs.

Nous espérons que le Canton de Genève aura une interprétation claire et nette de la règle du cofinancement que l'initiative inscrira dans la Constitution dans ses projets de mise en œuvre !!!!

Ce « message culture » du Canton sera soumis à une large consultation des milieux concernés entre mai et juillet 2019.

Après que le comité d'initiative aura rendu publique l'analyse sur les perspectives du Canton en matière culturelle, ce comité se dissoudra après 2 ans d'un engagement très intense et efficace.

En ce qui concerne les travaux de rénovation des cinémas, à l'heure où j'écris ces lignes, le Nord Sud est en plein boom pour une ouverture prévue (enfin !) début juillet 2019, après 13 mois de chantier.

Mais vous trouverez plus de détails sur cet autre chapitre de l'activité de Fonction : Cinéma dans les pages qui suivent et dont je vous souhaite bonne lecture.

Mars 2019

Aude Vermeil,
Directrice

Équipe de Fonction : Cinéma

2018 a marqué des changements au sein de l'équipe avec notamment le recrutement de Laurent Graenicher chargé à 40% des dossiers politiques avec la direction et des événements plus spécifiquement dévolus à la politique culturelle du secteur.

Par ailleurs, il a été finalement décidé en fin d'année de confier le mandat de la comptabilité de l'association à une fiduciaire, NDC Conseils. En effet, les nombreux mandats de Mme Kammacher ont rendu le suivi de nos comptes et tâches administratives trop ponctuels et ainsi, d'un commun accord, nous avons souhaité trouver une autre solution plus fluide pour le suivi et la gestion financière de Fonction : Cinéma. Par ailleurs, Nicole Mudry a gardé la charge des comptes des rénovations des cinémas.

Rénovation Nord Sud

L'ouverture du chantier du Nord Sud a été retardé plus de 12 mois car les propriétaires de l'immeuble qui loge le cinéma (l'exploitant est locataire depuis plus de 60 ans !), ont mis toute leur énergie pour éviter cette rénovation. Ces derniers souhaitaient *en fait* rompre le bail et changer d'affectation pour davantage de rentabilité. Seulement, le Plan d'Utilisation des Sol (PUS) permet à la ville depuis 2015 d'empêcher dans un certain périmètre tout changement d'affectation. Cette loi vise à maintenir des activités (commerces de proximité et activités culturelles) en ville de Genève. Grâce à elle, nous étions en position de force, mais les négociations ont pris énormément de temps.

Fonction : Cinéma a ainsi soutenu Mme Darbellay dans ces tractations, pour ne donner qu'un exemple, les propriétaires exigeaient de tripler le loyer (!!!), ce qui bien évidemment aurait condamné le Nord Sud à court terme, sa viabilité économique dépendant fortement d'un loyer raisonnable. Dans ce dossier nous sommes aidés par une avocate spécialisée dans l'immobilier, Maître Karin Grobet-Thorens, qui n'a pas ménagé sa peine pour nous permettre d'ouvrir enfin le chantier en juin 2018 avec toutefois, un an de retard sur notre agenda initial. Qu'elle en soit ici infiniment remerciée. En effet, Me Grobet-Thorens est sensible à la cause qui nous anime pour sauver ces cinémas indépendants, et son implication a été cruciale.

Sans cette conjonction de compétences et surtout de combativité, entre cette avocate, notre architecte, Monsieur Antonio Carneiro, très engagé, ce dossier de rénovation ne pourrait tout simplement pas se poursuivre.

Cette maîtrise d'ouvrage, compte des responsabilités multiples, dont l'entière gestion financière du projet (environ 7 millions au total). Pour l'heure, les budgets sont respectés, mais il est probable que pour la rénovation des Scala devisée en 2014, un complément de budget soit nécessaire. La suite des opérations ne va donc pas être de tout repos. Il est prévu d'ouvrir le chantier des Scala au printemps 2020. Néanmoins, nous nous réjouissons déjà de l'ouverture prochaine du Nord Sud qui, en soi, sera une magnifique victoire d'étape.

Ce programme reflète l'engagement de Fonction : Cinéma pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la création indépendante. En effet, les réalisateurs, les producteurs peuvent espérer sortir leurs films dans ces cinémas qui, pour rappel,

diffusent la majorité de la production Suisse à Genève, mais aussi pour le grand public, qui aura, c'est le but, davantage de plaisir à fréquenter ces cinémas en ville de Genève. D'autant que, c'est à relever, Le Nord Sud aura une deuxième salle confortable de 40 places, ce qui représente une bonne nouvelle pour l'offre culturelle à Genève, et particulièrement sur la rive droite, moins dotée en infrastructures culturelles.

Site internet et communication

Force est de constater que les outils électroniques de FC (site internet et base de données) ont une durée de vie à peine plus longue que les ordinateurs que nous devons changer pratiquement tous les 4-5 ans.

Jusqu'ici, nous avons pu financer ces importants investissements (notre site, très lourd, représente environ CHF 30'000.- d'investissement, idem pour notre base de données qui est reliée à l'Annuaire romand du cinéma) grâce à des aides ponctuelles de fondations privées dont l'organe genevois de la Loterie romande.

En 2018, notre site et notre base de données ont fait l'objet d'attaques récurrentes, et leurs systèmes de « défenses » ne peuvent plus aujourd'hui être mis à jour, en raison de l'obsolescence du langage informatique dans lesquels ils ont été créés il y a 6 ans.

Notre problème est que la Loterie romande ne permet pas de faire une demande de fonds tant que la dernière demande n'est pas « achevée ». Comme elle a attribué à Fonction : Cinéma quelques CHF 900'000.- pour la rénovation des cinémas et que les chantiers ne sont pas encore terminés, nous ne devrions pas pouvoir bénéficier de son soutien pour la refonte de notre site internet qui est néanmoins très urgente. Nous avons récemment adressé une demande à la Loterie en arguant que Fonction : Cinéma n'est pas le destinataire final des fonds dévolus aux rénovations des cinémas. Nous espérons vivement que la Loterie rentrera en matière sur notre demande et pourra nous soutenir, sans quoi tout nouveau projet pour FC et pour les propres besoins de l'association seront préterités jusqu'en 2021 au moins (date à laquelle les comptes finaux des rénovations pourront être restitués).

Ne pouvant plus attendre, nous avons confié le mandat de refonte du site à Graf-Miville et Base Design, et nous espérons pouvoir le mettre en ligne à la rentrée de septembre 2019.

Mais au vu des investissements importants et réguliers qui sont nécessaires pour avoir des outils de communications performants pour nos membres et le public, le comité va réfléchir à trouver des fonds propres plus conséquents, notamment en augmentant les cotisations annuelles, inchangées depuis plus de 13 ans.

Car Fonction : Cinéma ne peut se passer d'une plateforme opérationnelle et adaptée aux nombreux supports sur lesquels les internautes consultent notre site (plus de 10'000 visites par année).

Ces perspectives feront l'objet d'un débat et d'une décision lors de notre prochaine Assemblée générale.

Cinéforum et consultation LME

Les délégués des professionnels sont statutairement élus pour une période de trois ans renouvelables une fois. Ainsi, Luc Peter, notre délégué, mais aussi Jean-Marc Fröhlé, et Frédéric Gonseth, vont quitter le Conseil de fondation de Cinéforum courant 2019.

Le comité de Fonction : Cinéma a proposé à Pierre-Adrian Irlé de reprendre le flambeau de Luc Peter, ce qui a été approuvé par l'AG ordinaire en 2018.

Pierre-Adrian Irlé siègera également au bureau de Cinéforum, ce qui permettra à Fonction : Cinéma d'avoir un regard sur toutes les décisions courantes liées à l'activité de Cinéforum.

Pour information, Jean-Marc Fröhlé sera quant à lui remplacé par Joëlle Bertossa, et Frédéric Gonseth par Daniel Wyss, réalisateur faisant partie du collectif Climage à Lausanne.

Des changements de règlements ont été instaurés en 2018, dont certains, ont laissé le comité de Fonction : Cinéma assez dubitatif pour ne pas dire plus. Je pense ici notamment à l'abandon du plafonnement à 50% des aides pour les producteurs suisses-allemands. FC restera attentive aux données et répercussions de ces changements. De la même manière, 2019 verra la création d'un concours pour les œuvres « digitales » ou aux « nouvelles écritures » qui devra faire l'objet d'une réflexion attentive sur l'intérêt véritable qu'il suscite, puisque ce nouveau soutien n'a malheureusement pas fait l'objet d'augmentation des fonds pour être créé.

Concernant la consultation lancée par la Confédération à propos du projet de nouvelle Loi sur les Médias Electroniques (qui fixe essentiellement les rôles et le périmètre d'activité des médias de service public), Fonction : Cinéma a complété un texte initialement élaboré par Cineforum et l'a transmis aux autorités concernées : le Conseil Fédéral, l'OFCOM, les directions de la SSR et RTS, les députés genevois au Conseil des États. Dans ce texte, nous avons développé plusieurs axes essentiels car, en l'état, le projet de LME est absolument indigent...

Les membres de Fonction : Cinéma ont reçu ce courrier par email le 16 octobre 2018 (voir annexe 3). En résumé : Fonction : Cinéma insiste sur la possibilité pour la SSR de se financer via la publicité sur Internet, de stabiliser la redevance audiovisuelle sur plusieurs années, de prévoir le renforcement du financement de la création indépendante, de ne pas offrir à la SSR une position dominante via une diffusion exclusives des œuvres, d'inscrire dans la loi la promotion des arts vivants et de la recherche académique.

À ce jour et devant l'importante levée de boucliers suscité par le projet de LME, la LRTV a été prolongée... (retrouvez toutes les prises de positions sur le site de l'OFCOM).

Récapitulatif des frais et recettes de la salle de projection sur les 5 dernières années (2014-2018)

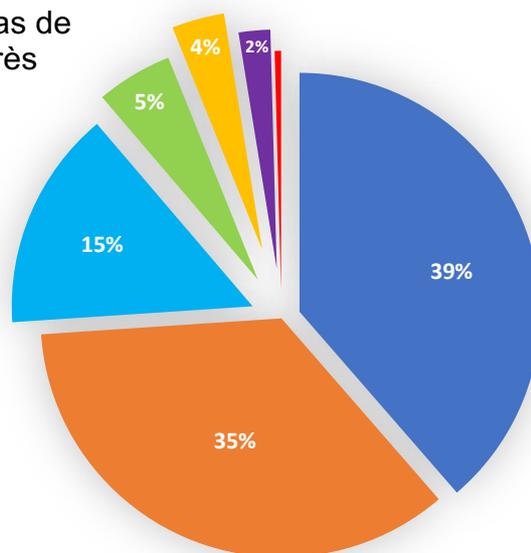
Il nous semble important de porter à la connaissance de nos membres et de nos partenaires, les coûts et recettes liées à l'exploitation de notre salle de projection.

Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous, les investissements en achat de nouveau matériel et les coûts de maintenance sont importants.

Les recettes des locations ne nous apportent pas de bénéfices, mais cela nous permet d'entretenir très régulièrement cet outil à un haut niveau de qualité pour nos membres.

Nous avons également mis en lumière le salaire de Florence Metzger qui, au quotidien, s'occupe avec soin de toute la gestion des locations.

Sachez par ailleurs que FC fait une réserve financière depuis plusieurs années dans le but de renouveler son matériel de projection probablement en 2020 ou 2021. Cette réserve se monte début 2019 à 35'000.-.



ANNEES 2014 - 2018	SALAIRES projectionnistes	SALAIRE gestion	ACHAT matériel et maintenance	SALAIRES nettoyage	Chauffage/électricité	ASSURANCES	FORMATION techniciens	TOTAL FRAIS	RECETTES location	RÉSULTAT
TOTAUX	164'478	150'000	63'298	21'772	15'000	9'000	1'800	425'348	260'224	-315'124

Ainsi pour la période examinée, on peut estimer la perte d'exploitation en moyenne à CHF 63'000.- par année.

Les événements de Fonction : Cinéma en 2018

2018 a été une année très riche en événements, avec pas moins de 18 conférences et workshops proposant un bel équilibre entre des thématiques destinées tantôt aux scénaristes, tantôt aux réalisateurs·rices, tantôt aux producteurs·rices, tantôt aux technicien·ne·s ou encore à tou·te·s les professionnel·le·s du cinéma et de l'audiovisuel confondus !

Cette année, outre le désormais traditionnel « Pitch des éditeurs », à l'occasion duquel des éditeurs et éditrices se sont fait fort de présenter des romans tout juste sortis et susceptibles d'être adaptés sur grand (ou petit) écran ; nous avons également décidé d'aborder de nouveau la question du scénario en proposant un séminaire consacré à l'écriture d'une série télévisée, exercice ô combien singulier. Avec 53 participants (pour 53 places assises dans notre salle), la thématique de ce séminaire d'une journée semble avoir fait mouche ! La généreuse personnalité de Marc Herpoux, scénariste français rompu à ce format décliné en épisodes voire en saisons, et la grande qualité de son intervention nous a d'ailleurs incité à l'inviter à nouveau en 2019...

Nous sommes également très heureux d'avoir pu proposer une seconde soirée de réflexion et d'échanges autour de la création d'œuvres VR (réalité virtuelle). Pour cela nous avons convié un scénariste, un metteur en scène et un créateur de jeux vidéo qui ont, chacun avec leurs arguments professionnels, exposé la manière dont cette forme propose un nouveau langage. S'il s'agit d'une nouvelle façon de raconter des histoires, la VR implique en outre un rapport et un jeu avec l'espace plus proche des arts scéniques et du jeu vidéo que du cinéma.

D'avantage destiné aux réalisateurs qu'aux autres corps de métier, nous avons choisi cette année de décliner le workshop de direction d'acteurs en deux modules (niveaux 1 et 2) pour aller plus loin encore dans l'exploration des techniques et exercices, mais aussi dans la mise en œuvre de ces approches dans le cadre de projets personnels. Ainsi l'une des participantes de ce 2nd workshop a-t-elle convié 5 comédien·ne·s professionnel·le·s pour « tester » sa direction d'acteurs à grande échelle. Un autre a quant à lui invité deux enfants pressentis pour jouer dans son prochain film afin que Véronique Ruggia, l'intervenante de ce séminaire, qui travaille depuis longtemps en tant que coach avec des non-professionnels et aussi des enfants ou adolescents comédiens, puisse l'accompagner dans sa démarche et sa préparation.

Dans un autre contexte, le traditionnel « Face to Face » de Fonction : Cinéma, dont c'était cette année la 11^e édition (!), fait office de rendez-vous incontournable auxquels les producteurs se prêtent de bonne grâce et avec générosité, ce dont nous les remercions vivement !

Les candidats, toujours beaucoup plus nombreux que le nombre de projets retenus, sont toujours très satisfaits de l'opportunité que nous leur offrons de rencontrer une dizaine de producteurs en une seule matinée, ne serait-ce que pour la pertinence des retours formulés sur leurs scénarios.

Le partage d'expériences est l'une des approches qui nous tient particulièrement à cœur dans le cadre de l'organisation de nos événements. Certaines thématiques s'y prêtent particulièrement bien, comme cette soirée consacrée aux « Risques de tournages et tournages en zones à risque ». A cette occasion, nous avons réuni les

producteurs Gérard Monier et Xavier Derigo, les réalisateurs Juan José Lozano et Gabriel Tejedor ainsi que Cédric Hautier, notre partenaire chez TSM Assurances. Chacun à sa manière, concernant des tournages de documentaires ou de fiction, a exposé les problématiques, difficultés et solutions mises en œuvre pour garantir la sécurité des équipes, le budget des films et le travail de chacun dans de bonnes conditions.

Cette approche plurielle fait tout son sens dans le cadre de nos événements techniques également. Ce fut notamment le cas cette année pour la soirée consacrée à l'usage du noir et blanc, avec le directeur de la photographie et superviseur technique de l'image Philippe Ros qui mène depuis plusieurs années des recherches sur le noir et blanc numérique et a expérimenté une série d'options caméras et de réglages de workflows, et Joao Ribeiro, directeur de la photographie, qui a évoqué ses recherches, ses orientations et ses choix techniques mais surtout artistiques. Leurs deux approches, très complémentaires, prenaient tout leur sens dans le cadre d'une telle présentation.

Il en était de même pour l'événement que nous avons consacré à la texture de l'image numérique. Il a alors été question non seulement des options de traitement de la texture dans la chaîne numérique en 4K, en particulier pour maîtriser au mieux le piqué ou l'impression de piqué, mais aussi du travail de la texture sur le documentaire *Je ne te voyais pas* de François Kohler, accompagné à cette occasion par son directeur de la photographie Joseph Areddy.

La soirée consacrée au HDR, animée par Cédric Lejeune, Vice-Président Technologie et innovation d'Eclair qui développe la technologie EclairColor HDR destinée aux exploitants de cinéma, a quant à elle permis de dresser un état des lieux très complet et pointu de cette nouvelle technologie et de proposer des recommandations afin de prendre au mieux le virage de cette révolution. Le lendemain, Damien Molineaux a généreusement accueilli, dans l'une des salles d'étalonnage de sa société C-Side Productions, le workshop consacré aux normes ACES, un système, libre et ouvert, de gestion de couleurs développé pour l'industrie cinématographique par l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences. En revanche, nos deux soirées dédiées à l'usage de la pellicule dans le cinéma contemporain a eu moins d'adeptes. La première, organisée en partenariat avec le cinéma Spoutnik, présentait un programme éclectique avec la projection en 16 et 35 mm de courts, moyens et longs métrages, du cinéma expérimental au documentaire. Le lendemain à Fonction : Cinéma, Gaëlle Rouard (réalisatrice), Emmanuel Lefrant (réalisateur et directeur de Light Cone, Paris) et Peter Hoffmann (réalisateur et programmeur) ont dressé un état des lieux de l'usage de ce médium, en termes de production, réalisation, numérisation et distribution. Deux facteurs expliquent peut-être une baisse d'audience pour ces événements : d'une part le cinéma suisse a très largement pris le virage du numérique, d'autre part la majorité des cas de figure évoqués étaient plus proches du cinéma expérimental que des projets portés par notre public habituel. Toutefois, si cette tentative de décloisonnement des pratiques et des façons de penser et faire du cinéma n'a pas été à la hauteur de nos attentes, elle n'a pas annihilé l'envie d'explorer ces approches disons plus « alternatives »... !

Enfin, nous évoquons un peu plus haut notre envie de proposer des événements transversaux, qui s'adressent à tous les professionnels, quelle que soit leur profession.

Ainsi la soirée « A vos contrats II », consacrée à la prévoyance professionnelle, aux spécificités du contrat à durée déterminée en matière d'assurance sociale, aux cas de maladie ou d'accident et aux questions liées au chômage, a-t-elle rencontré un réel succès ! Preuve en est qu'il reste utile et extrêmement bénéfique de proposer ce type de rencontres où chacun peut non seulement s'informer mais aussi poser des questions plus spécifiques à son propre cas de figure.

La rencontre avec les représentants d'Action Intermittents, venus présenter le Fonds d'encouragement à l'emploi des intermittent·e·s du spectacle et de l'audiovisuel genevois (FEEIG), a elle aussi donné lieu à des échanges nourris.

Sans oublier la rencontre avec Françoise Mayor et Steven Artels, responsables de l'Unité Fiction, Documentaires et Séries originales de la RTS, qui ont présenté les grandes lignes de leur grille, leurs attentes et se sont prêtés avec générosité aux échanges informels avec les professionnel·le·s présent·e·s, ravi·e·s de ce moment d'échanges avec ces deux interlocuteurs essentiels des cinéastes et producteurs indépendants suisses romands.

Liste des événements

NON ! à NO BILLAG – Soirée de Mobilisation 19.01.18

Première partie :
Projection du film *Le printemps du journalisme*
de Frédéric Gonseth
Deuxième partie :
Comment dynamiser la
campagne ? Quels
arguments sont efficaces
pour contrer l'initiative *No
Billag* ? Quelles données
chiffrées peuvent être
avancées pour démontrer
le danger de la
suppression de la
redevance ?



FILM REGIO BRUNCH À SOLEURE 26.01.18

Les associations régionales Balimage, Bern für den Film, Film Zentralschweiz, Fonction : Cinéma, Associazione Film Audiovisivi Ticino et Zürich für den Film se sont associées pour organiser une rencontre à Soleure dans le but de présenter les perspectives d'évolution des soutiens financiers régionaux. À cette occasion les activités des associations professionnelles locales ont été brièvement exposées. Un brunch des régions a été offert aux participants.

RISQUES DE TOURNAGE ET TOURNAGES EN ZONES À RISQUE 06.02.18

Fictions ou documentaires, les risques encourus par la production, l'équipe de tournage ou les protagonistes diffèrent grandement. Mais tous peuvent être anticipés, pesés et courus ou non... Qu'il s'agisse de risques « classiques »



encourus sur un tournage (accidents, retards, pertes ou endommagement de matériel...) ou d'autres auxquels il convient d'être de plus en plus attentifs (droits des personnes et des architectes des bâtiments qui apparaissent à l'écran dans le cas de tournage dans l'espace public par exemple...).

ATELIER DE DIRECTION D'ACTEURS (NIVEAU I & II)

24 au 27.02.18

01 au 04.03.18

L'objectif de ce workshop était de sensibiliser les participants à toutes les qualités nécessaires au travail d'un comédien et de les aider à mieux formuler leurs désirs et leurs besoins en tant que directeurs d'acteurs. Ainsi, Véronique Ruggia a-t-elle proposé aux participants d'explorer différents outils et méthodes de travail concrets qui peuvent être facilement utilisés sur un plateau de tournage. Les exercices étaient spécifiquement orientés vers le jeu d'acteur au cinéma et mis en pratique par les participants eux-mêmes.

SOIRÉE VR #2 : STORYTELLING ET MISE EN SCÈNE

06.03.18

Pour donner suite au premier événement consacré à la réalité virtuelle cinématographique, nous avons exploré la question du storytelling spécifique à ce nouveau médium avec le scénariste Nicolas Peuffaillit qui venait de se frotter à l'exercice de l'écriture pour la réalité virtuelle avec *Les Passagers*.



Et parce que la VR implique un rapport et un jeu avec l'espace plus proche des arts scéniques et du jeu vidéo que du cinéma, le metteur en scène Laurent Bazin et le concepteur de jeux vidéo et de récits interactifs, Nicolas Pelloille ont rejoint le scénariste pour aborder ensemble les questions de mise en scène qui place le spectateur au cœur de la narration.

LA HDR : UNE NOUVELLE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ?

13.03.18

La HDR (High Dynamic Range ou "Imagerie à grande gamme dynamique") est un procédé permettant d'augmenter la plage dynamique d'une image et de la rendre plus contrastée. Le but est de pouvoir exploiter plus de nuances de luminosité afin d'offrir des images proposant des détails aussi bien dans les tons lumineux que dans les tons sombres.



WORKSHOP SYSTEME ACES

14.03.18

Une journée de workshop consacrée à l'Academy Color Encoding System (ACES). ACES est un système, libre et ouvert, de gestion de couleurs développé pour l'industrie cinématographique par l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences. Les normes ACES ont été élaborées en étroite collaboration avec les fabricants de matériel et propose aux différents acteurs de la chaîne de traitement de l'image une référence colorimétrique stable dans le temps et indépendante du matériel.

LE PITCH DES ÉDITEURS #3

22.03.18

Comme lors des deux précédentes éditions, le principe était simple : chaque éditeur dispose de quelques minutes pour présenter un ouvrage et vous donner envie de l'adapter sur petit ou grand écran. Cette soirée était également l'occasion de nous pencher sur la question de l'adaptation littéraire.



LE NOIR ET BLANC

10.04.18

Depuis l'apparition de la couleur au cinéma, le recourt au noir et blanc est un geste pictural fort, caractérisé par une volonté de représenter la réalité tout en la "dramatisant". Si les films tournés aujourd'hui en noir et blanc ne sont certes pas



légions, les recherches en la matière (en particulier techniques, via l'accès aux menus des caméras ou au retrait des filtres IR notamment, mais aussi esthétiques) démontrent une grande richesse et variété d'approches.

À VOS CONTRATS II 11.09.18



Mise au point sur la prévoyance professionnelle, les spécificités du contrat à durée déterminée en matière d'assurance sociale, les cas de maladie ou d'accident et les questions liées au chômage !

SÉMINAIRE D'ÉCRITURE : LA SÉRIE TV 21.09.18

Qu'elle ne compte que 3 épisodes ou s'étale sur 5 saisons, qu'elle soit destinée au web ou à la télévision, une série nécessite une écriture très spécifique. Ce séminaire d'une journée avait pour but de donner les clés pour optimiser le développement de votre concept de série.



LE FEEIG, KÉZAKO ? 2.10.18

Action Intermittents a créé le Fonds d'encouragement à l'emploi des intermittent·e·s du spectacle et de l'audiovisuel genevois (FEEIG) afin d'encourager une dynamique à l'emploi et de limiter les périodes de chômage pour les intermittent·e·s du spectacle et de l'audiovisuel. Cette soirée était l'occasion de présenter ce fonds et les activités d'Action Intermittents.

FACE TO FACE #11 5.10.18



Pour la onzième année, Fonction : Cinéma a offert la possibilité à la relève de rencontrer les producteurs romands établis. À travers ces rencontres, il s'agissait de faciliter et renforcer les liens professionnels entre jeunes talents et producteurs, à partir de projets sélectionnés par Fonction : Cinéma.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FONCTION : CINÉMA SUR LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION ROMANDES 09.10.18

Suite à la création de Cinéforum en 2011, Fonction : Cinéma a analysé l'évolution des incidences sur la production romande du nouveau système d'attribution que cette institution a mis en place.



RENCONTRE AVEC FRANÇOISE MAYOR & STEVEN ARTELS 18.10.18

Rencontre avec les responsables de l'Unité Fiction, Documentaires et Séries originales de la RTS.



LA TEXTURE DE L'IMAGE NUMÉRIQUE - Les stratégies pour "casser la def !" 05.11.18



2K, 4K, 8K désormais...! La définition des images numérique n'a cessé d'augmenter à un rythme frénétique depuis son invention il y a moins de 20 ans. Si cette nouvelle ère offre beaucoup de possibilités artistiques, elle implique aussi de faire des choix très conscients à toutes les étapes du workflow afin de garder le contrôle sur le piqué de l'image et la maîtrise de son art...

ANALOG IS NOT DEAD #1 & #2 28 et 29.11.18

Table ronde qui a réuni Gaëlle Rouard (réalisatrice), Peter Hoffmann (réalisateur et programmateur - Kino im Sprengel, Hannovre, festival d'Oberhausen) et Emmanuel Lefrant (directeur de Light Cone, Paris).

Fonction : Cinéma s'est associé au Sputnik pour proposer une soirée de projection en pellicule.

Si le numérique a largement supplanté la pellicule dans le cinéma contemporain, perdure un vaste réseau de laboratoires indépendants et d'artistes-cinéastes dont la démarche est intrinsèquement liée à l'usage du film. Pour cette deuxième soirée : tour d'horizon de ces pratiques et réseaux de diffusion qui perdurent en parallèle des circuits commerciaux ou se frayent un chemin à travers eux.



Conclusion

Nous nous réjouissons de poursuivre nos missions en 2019 avec la création d'un nouveau site internet pour nos membres, et de rester attentifs à l'avancée d'importantes négociations pour la branche, dont celle du Pacte audiovisuel.

Il s'agira aussi de réagir au premier « message culturel » du Conseiller d'État en charge de la culture, Monsieur Thierry Apothéloz qui va être communiqué à la suite des votations du 19 mai sur le changement de la Constitution genevoise en faveur de la culture. Une large consultation des milieux concernés courra pendant l'été et
Fonction : Cinéma continuera de contribuer à la construction d'une meilleure politique culturelle pour Genève en communiquant publiquement ses remarques et suggestions.

Par ailleurs, des augmentations vont être demandées aux cantons contributeurs de Cinéforum avec un objectif ambitieux : augmenter d'1 million par année la dotation de cette institution qui permet à la création romande de rester vivante et créative.

Fonction : Cinéma travaillera également à des solutions pour améliorer la visibilité des films romands, notamment sur les chaînes locales, en partenariat avec la RTS.

La " profession de foi" de notre association, dont vous trouverez le projet en annexe du présent rapport d'activité et qui doit encore être discutée et approuvée par notre prochaine Assemblée Générale ordinaire en juin, rendra plus clair les valeurs que porte Fonction : Cinéma pour le plus grand nombre. Formuler ce document a permis au comité de redécouvrir la position assez unique de Fonction : Cinéma et sa chance d'être soutenue non seulement par un grand nombre de membres (près de 380), mais aussi par les pouvoirs publics qui nous ont renouvelés leur confiance en signant une nouvelle convention de subventionnement pour les années 2019-2022.

Nous vous remercions pour votre attention, et espérons continuer, grâce à votre soutien, à contribuer concrètement à la vitalité de la création et de la diffusion du cinéma indépendant.

Pour Fonction : Cinéma,

Aude Vermeil, directrice
Xavier Derigo, Président

ANNEXE 1 : Données statistiques

Membres Fonction : Cinéma

L'association comptait **374 membres** en 2018.

Sociétés et organismes touchés par nos prestations en 2018 : 135

Act on your future	Climage
Activités culturelles UNIGE	Close up Films
Action Intermittents	Coïncidence Fictives
AEF	Co-naître
Agora Films	Cronopio film
Aïe Productions SA	Désir d'Images Prod
Akka Films	Département de la culture et du sport
Alina Film Sàrl	Direction du département des finances et du logement Ville de Genève
Alva Film	DIP Service cantonal de la culture
Animatou	DiversCités
ARF/FSD	Dreamago
AROPA	Dreampixies
Association Atlantis	Earthling Productions
Association Danse Contact	École cantonale d'art de Lausanne
Association des Cinémas indépendants	Écran Mobile
Bad Taste Pictures	Edits
Bande à part Films	Elefant Films sàrl
Black Movie	Fabmic
Bibliothèque Musicale de la Ville de Genève	Feather Light Films
Belva Film	Festival Histoire et Cité
Big Sur Films	FIFDH
Bohemian Films	Festival des glaciers
Bord Cadre Films	Festival du Film Vert
Bordu Films	Festival Kino
Box Productions	FIFOG
C-Side Productions	FILMAR en America Latina
Cab Production	Flying Wave SA
Caravel Production	FOCAL
Caritas Genève	Framevox
Centre de la Photographie de Genève	Frédéric Gonseth Productions
Après-GE	Fresh prod
CETIM	Geneva International Centre for Humanitarian Demining
Ciné-Bulletin	Golden Egg Production
Cinédimanche	Graf Miville
Cinéforum	GIFF
Cinémathèque suisse	Groupe Ouest
CinemAteliers	Haute École d'Art et de Design Genève

Haute École Spécialisée de Suisse
Occidentale
Hélium Films
Hospice générale
IDIP Films
Ikon Productions
Inred Production
Intermezzo Films SA
Jump Cut Production
Jura Films
Kino Kabaret
Kumquat Sàrl
La Bâtie
La Culture Lutte
Le Ciné club universitaire
lekino.ch
Lemanika Sàrl
Les Cinémas du Grütli
Les Films du Tigre
La Marmite
Les Productions JMH
Les Scala
Les Verts genevois
Les Verts libéraux
Loterie romande
Louise Productions SA
Lunica Productions
Manisanda Productions
MetaMetalproductions
MetroBoulotKino ciné club
Millenium Films
Miroir Prod
Nadasdy Film

New-York Film Academy
Nouvelle Tribu
Offshore
Office fédéral de la culture
PCT Cinéma Télévision
P.S Productions
Point Prod SA
Radio Télévision Suisse
Rarfilm
REC Production SA
Rencontres Internationales de Genève
Reporter sans frontières
Rita Productions
Service de la Jeunesse – Ville de
Genève
Service Petite Enfance – Ville de
Genève
Sister Distribution
Société genevoise des écrivains
Société Suisse des Auteurs
Société suisse des Nouveaux
commanditaires
Soultitude urban expressions
Swiss Films
Take Time Films
Taurus Studio
Terrain Vague
Tipi'mages Productions
Troubadour Films Sarl
UNOG
Visions du Réel
Yaka Productions SA

Location de la salle de projection en 2018

Types de location de la salle de projection	Nb de projections ou de séances		
	2018	2017	2016
Projection Publiques dans le cadre de festivals partenaires	71	73	74
Projection publiques organisées par des réalisateurs, des producteurs ou des tiers	111	120	120
Projections privées, tests techniques organisés par des réalisateurs, des producteurs ou des tiers	47	32	42
Séances, castings, tables rondes organisés par des réalisateurs, des producteurs ou des tiers	37	53	31
Réunions professionnelles (AROPA, Cinéforum, RAAC, ...)	18	11	11
Événements Fonction : Cinéma	17	17	12
Total des projections ou séances	297	306	290

Mise à disposition de la salle de montage pour les membres

	2018	2017
Nombre de jours :	130	160
Nombre de personnes :	5	8

Sites internet

	2018	2017	Différence en %
Fonction : Cinéma			
Nombre total d'internautes	6 766	6 447	+4.95%
Nombre de visites	9 809	10 507	-6.64%
Nombre de pages vues	21 820	23 783	-8.25%
Durées moyenne de la visite	01:49	02:03	-26.60%
Annuaire Romand du Cinéma			
Nombre total d'internautes	2 808	2 035	+38%
Nombres de visites	3405	3 309	+2.90%
Nombre de pages vues	31 939	27 012	+18.24%
Durées moyenne de la visite	03:29	05:01	-34.33%

Participants aux événements de Fonction : Cinéma

		Nb de participants
Participation aux événements		481
20 janvier	Non ! à No Billag – Soirée de mobilisation	82
26 janvier	Film regio Brunch à Soleure	25
6 février	Risques de tournage et tournages à risques	29
6 mars	Storrtelling et mise en scène	41
22 mars	Le Pitch des éditeurs	35
10 avril	Le noir et blanc	30
11 septembre	À vos contrats II	21
2 octobre	Le FEEIG, kézako ?	19
9 octobre	Présentation de l'étude de FC sur la viabilité économique des sociétés de production romandes	61
18 octobre	Rencontre avec Françoise Mayor et Steven Artels	80
5 novembre	La texture de l'image numérique – les stratégies pour « casse la def ! »	39
28 novembre	Analog is not dead #1	5
29 novembre	Analog is not dead #2	14
Participation aux ateliers		96
24 au 27 février	Atelier de direction d'acteurs (niveau I – 4 jours)	7
1 ^{er} au 4 mars	Atelier de direction d'acteurs (niveau II – 4 jours)	7
14 mars	Système ACES	8
21 septembre	Séminaire d'écriture : la série TV	54
5 octobre	Face to Face #11	20
TOTAL des participations en 2018		577

Bourses DIP 2018

Sociétés de production	Nom du ou de la stagiaire	Fonction
Point Prod	Henri Marbacher	Stage régie
Cab productions	Raphaël Dubach	Stage opérateur
Intermezzo Films	Stéphanie Severino	Stage assistante production

Bénéficiaire de conseil à la production en 2018

Charlotte Annoni de Rufz
Maria Casares – Fresh Production
Alex Freeman
Genevieve Guhl
Abir Telliche
Kevin Rumley et Karen Cooper

Michael Guillod – Cornland Studio
Larsen Ralainarivo
Fisnik Maxhuni et Benoit Goncerut – Visceral Films
Camille Bierens de Haan

Annexe 2 : Projet de texte : profession de foi FC

Fonction : Cinéma est une association libre, indépendante, au fonctionnement démocratique et dynamique.

Elle défend sa liberté de parole en s'appuyant sur un comité composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, actifs et reconnus, et d'une équipe salariée.

L'association est subventionnée par la Ville de Genève depuis plus de 30 ans et elle est au bénéfice d'une convention de subventionnement.

Elle fonctionne également grâce aux cotisations de ses membres (400) et à la location de ses infrastructures.

Fonction : Cinéma est prioritairement ancrée à Genève, mais interagit avec l'ensemble des associations professionnelles, régionales ou nationales, soit au trois niveaux actifs de notre système démocratique suisse. La moitié des membres de

Fonction : Cinéma sont d'ailleurs domiciliés hors du canton de Genève.

Grâce à sa longévité, à l'efficacité dont elle fait preuve dans la mise en œuvre de ses projets et à la stabilité de ses activités, Fonction : Cinéma est devenue une institution dont la notoriété lui permet d'être à la fois militante et médiatrice.

Valeurs :

Fonction : Cinéma défend la liberté artistique des cinéastes et des auteurs indépendants ainsi que la diversité des pratiques et des modes de production :

- Fonction : Cinéma soutient toutes les démarches de création cinématographique et audiovisuelle, quelles que soient leur univers, style, genre, format, ou mode de diffusion
- Fonction : Cinéma défend le principe que différents modèles de productions doivent coexister et être soutenus pour garantir la diversité des expressions proposées au public. Fonction : Cinéma revendique le fait que la qualité d'une œuvre ne dépend pas du budget qui a contribué à sa production.
- Fonction : Cinéma défend le principe que les autorités financent la création audiovisuelle dans le but que les auteurs puissent exercer leur métier en toute liberté et de manière indépendante. Dans cette même idée, Fonction : Cinéma défend un accès équitable-et transparent des fonds publics, avec une gestion irréprochable des ressources destinées à la création.

Fonction : Cinéma défend le principe d'une synergie entre tous les professionnels et aspirants professionnels du cinéma et de l'audiovisuel :

- Fonction : Cinéma revendique l'accès à des **conditions de travail professionnelles** pour tous les corps de métiers du cinéma et de

l'audiovisuel.

- **Fonction : Cinéma est une association non-corporative et elle favorise le dialogue et les projets convergents entre les différents corps de métiers du cinéma et de l'audiovisuel.**

Fonctionnement :

Missions :

Les missions de Fonction : Cinéma sont d'informer, d'aider et de soutenir les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et de favoriser leurs activités dans toute leur diversité. Offrir des services de grande qualité à des prix très accessibles est une des priorités de l'association.

- **Fonction : Cinéma propose une large gamme de services et de prestations à des tarifs abordables ou gratuits :**
 - une salle de projection
 - une salle de montage et/ou réunion
 - des événements (conférences, workshops)
 - des conseils à la production
 - des bourses destinés à des stagiaires employés sur des tournages
- **Fonction : Cinéma crée et diffuse des informations permettant aux professionnels d'avoir une meilleure lecture de l'évolution du cinéma et de l'audiovisuel :**
 - réalisation d'études sur le tissu professionnel suisse romand (étude sur la viabilité des sociétés de production en Suisse romande, juillet 2018)
 - diffusion d'informations
 - Organisation régulière de rencontres avec les responsables de l'OFC Section Cinéma, de Cinéforum, de la RTS ou de la SSR pour qu'ils présentent leurs actions à la profession, afin de favoriser les échanges d'information et les débats.
 - mise à disposition de ressources documentaires et orientation vers les autres associations professionnelles, fondations et syndicats

Fonction : Cinéma collabore à des programmes qui développent les fonds destinés à la création et à la diffusion :

- Après avoir contribué à la création de Cinéforum, Fonction : Cinéma participe au fonctionnement de cette institution. Des représentants de Fonction : Cinéma siègent ainsi au sein du Conseil de Fondation et du Bureau de Cinéforum.

- Fonction : Cinéma œuvre à la défense des fonds publics destinés à la culture en général et au cinéma et à l'audiovisuel en particulier, si besoin au sein de regroupements interdisciplinaires (Le RAAC, Culture Lutte à Genève).
- Fonction : Cinéma encourage la professionnalisation des métiers et la viabilité économique des indépendants.
- Dans ce sens, Fonction : Cinéma a soutenu activement la nouvelle loi cantonale pour la culture votée en 2013. Elle est aussi impliquée dans le comité de l'initiative populaire « pour une politique culturelle cantonale cohérente » afin de modifier la Constitution genevoise. Il s'agit de permettre au canton et aux communes de cofinancer les institutions et la création indépendante.
- Fonction : Cinéma a envoyé une réponse circonstanciée sur la LME dans le cadre de la consultation nationale sur la nouvelle loi et rédigé un courrier au directeur de la SSR sur l'évolution des fonds alloués aux indépendants.

Sur l'impulsion de son comité, de son équipe ou de ses membres, Fonction : Cinéma initie des propositions destinées à soutenir, renforcer ou dynamiser la branche cinématographique. Fonction : Cinéma agit comme un incubateur d'initiatives et de projets.

- Après une vaste opération de levée de fonds, Fonction : Cinéma est devenue le maître d'ouvrage des chantiers de rénovation de 4 cinémas indépendants du centre-ville de Genève (2012-2020), cinémas les plus enclins à programmer des films suisses (Le City, Cinélux, Les Scala et le Nord Sud).
- Fonction : Cinéma coordonne des réflexions sur des thématiques ciblées (Ex : groupe de travail sur la question de la distribution et de l'exploitation des films suisses) et a organisé un concours pour créer un teaser qui signale les films suisses.
- En son temps, Fonction : Cinéma a créé des festivals de films, qui depuis lors sont devenus des entités indépendantes (Cinémas Tous Ecrans -actuellement GIFF-, FIFDH, Genève fait son cinéma et le FROG)
- Fonction : Cinéma a soutenu la création de la société suisse des Nouveaux commanditaires en 2014, laquelle permet à des citoyens de passer une commande d'œuvre d'art à des artistes renommés.
- Fonction : Cinéma crée l'Annuaire romand du cinéma en 2013 et une base de données interne performante

Perspectives :

Fonction : Cinéma continuera à adapter ses actions et ses services aux besoins de la branche :

- Fonction : Cinéma a le souci de suivre au plus près les nouvelles évolutions et le développement de la création cinématographique contemporaine.
- Fonction : Cinéma effectue un travail de veille sur des sujets tant politiques et économiques que techniques et artistiques, et relaie à ses membres des informations pertinentes.
- Fonction : Cinéma souhaite accompagner les nouvelles formes d'écritures et soutenir l'évolution des pratiques des auteurs.
- Face aux difficultés croissantes pour les films d'avoir accès aux salles de cinéma dans des conditions propices à leur exposition, cherche à développer de nouvelles alliances, notamment avec les diffuseurs locaux pour améliorer la visibilité médiatique et publique des films romands.

Mai 2019

Annexe 3 : Courrier Gilles Marchand et remarques Fonction : Cinéma sur la LME



A l'attention de
Monsieur Gilles Marchand
Directeur général
SSR/SRG
Giacometti strasse, 1
3000 BERN 31

Genève, le 6 novembre 2018

Concerne : Consultation LME et financement des sociétés de production indépendantes

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de la consultation lancée par l'OFCOM au sujet du projet de loi sur les médias, Fonction : Cinéma a rédigé une prise de position que nous jugeons utile de vous transmettre en annexe. En l'état le projet de loi articulé nous semble inadapté à la défense du service public audiovisuel, en particulier à assurer la pérennité du financement de la SSR, et de la création audiovisuelle suisse.

Nous souhaitons vous préciser la logique qui a fondé notre argumentaire et profiter de ce courrier pour vous demander si, sur certains points, des stratégies communes pourraient être établies pour que cette loi corresponde au mieux à nos attentes.

L'interdépendance du service public audiovisuel et de la branche n'est plus à démontrer. Vous trouverez par ailleurs, également en annexe de ce courrier, une étude que nous avons menée qui le démontre de manière objective et chiffrée. Cette dernière met aussi à jour la précarité structurelle de notre secteur d'activité.

Lors de la campagne contre « No Billag », vous avez convenu du rôle essentiel des associations nationales et régionales pour la défense du service public et annoncé suite à la victoire éclatante en mars 2018, l'importance de renforcer les liens entre la production indépendante et la SSR avec des budgets supplémentaires pour les coproductions et ce malgré les trains d'économies que vous êtes contraint de mettre en œuvre.

Cela n'échappe donc à personne que les options qui seront prises par la LME seront vitales pour l'avenir de l'ensemble du secteur audiovisuel et que des intérêts convergents entre les indépendants et la SSR ne manquent pas. Nous souhaitons défendre un service public fort qui permette aux auteurs suisses de continuer de vivre de leur métier dans des conditions professionnelles pour s'exprimer sur notre société changeante et complexe.

Si dans l'état actuel des choses la LME ne nous paraît pas prendre en compte nos objectifs en voici les raisons :

A propos des financements du service public SSR (LME)

La diversification des ressources de la SSR à moyen et long terme, notamment par le sponsoring et la publicité sur les plateformes Internet n'est pas assurée par la LME.

La consommation linéaire des programmes s'érode, les jeunes générations se portant dès aujourd'hui sur le web pour accéder à toute sorte de contenus, y compris celui proposé par le service public. Il nous paraît donc incohérent et dangereux d'interdire la SSR d'intégrer des fenêtres publicitaires sur ses plateformes. Cette option ne va pas manquer à terme de faire baisser structurellement les ressources de la SSR et de l'affaiblir, ce qu'il faut éviter à tout prix car la concurrence s'intensifie avec des géants comme Netflix.

Par conséquent, contrairement à ce qui est inscrit dans l'actuel projet de loi qui laisse à une commission « politique » (à la composition peu claire) la mission de redéfinir périodiquement l'origine des sources de financements publicitaire de la SSR, nous préconisons de fixer dans la loi ou dans un règlement d'application annexe, des paliers de 3 ans en 3 ans qui permettent une adaptation des ressources publicitaires de la SSR du linéaire au web.

A nos yeux, ne pas anticiper cette évolution dans la loi, c'est créer une fragilité structurelle dans le financement des ressources du service public et le vouer, d'ailleurs peut-être intentionnellement ?, à un affaiblissement constant, voire à une disparition à long terme.

Taxation des FAI (LME)

L'Union Européenne envisage de taxer les FAI dans le but de soutenir financièrement davantage la création audiovisuelle indépendante dans les pays membres. L'UE a bien compris que la création de contenus originaux européens est cruciale pour maintenir la diversité des opinions et des expressions, garantes d'une démocratie libre et vivante, qui puisse aussi s'exporter dans le monde.

Un tel mécanisme, à savoir une taxe sur les FAI en Suisse, nous semble non seulement un exemple à suivre, mais même le seul moyen d'augmenter significativement les ressources du secteur indépendant qui doit impérativement se renforcer pour continuer à exister.

Nous sommes conscients que cette « bataille » concerne les indépendants au premier chef, mais il n'empêche qu'un secteur indépendant fort, qui puisse avoir le moyen de ses ambitions et de son potentiel, nous semble être également à l'avantage du service public.

La SSR se positionnera-t-elle en faveur de mesures qui mettraient en place un système de taxes pour tous les FAI qui opèrent en Suisse ? Ne serait-il pas important de développer un argumentaire commun à ce sujet ?

Avoir une réponse claire et argumentée de la SSR sur ce point nous paraît aujourd'hui essentiel.

A propos de la création d'une plateforme web nationale par la SSR

La SSR est devenue le diffuseur principal de contenu audiovisuel en Suisse. Cette position dominante nous engage à regarder d'un très bon œil la création d'une plateforme web SSR nationale, avec des entrées en 4 langues et la possibilité de regarder la programmation linéaire des chaînes où tous les contenus passés et présent en Replay. En effet, renforcer la visibilité et la diffusion des contenus créés en Suisse est indispensable. Car qu'ils soient totalement indépendants ou coproduit par la SSR, les films suisses ont de plus en plus difficilement accès aux salles de cinéma et les temps d'exploitation se sont énormément raccourcis cette dernière décennie.

Les plateformes Web existantes de VOD n'offrent pas une visibilité suffisante aux productions et coproductions suisses et ne sont donc pas une alternative pour rencontrer le grand public. Aujourd'hui, une diffusion dans l'offre linéaire d'une chaîne du service public, suivi d'une exploitation en Replay sur une plateforme SSR offre de bien meilleurs résultats.

La SSR est donc un partenaire complémentaire vital pour la diffusion des films indépendants.

La position de « prescripteur » auprès du citoyen suisse de la plateforme que vous souhaitez créer est donc un outil souhaitable et bienvenu.

Néanmoins, cette position « centrale » qui va se renforcer ne doit pas entraîner « un abus de position dominante » vis-à-vis des producteurs de contenus indépendants suisses.

Même coproduite par le service public audiovisuel, la production des films suisse est rarement couverte financièrement à 100% et la volonté de la SSR de demander tous les droits d'exploitation, sur tous supports en territoire Suisse, est très mal vécue par les professionnels.

Selon nous, il faut au contraire que la SSR comprenne que toutes les initiatives qui permettent aux films de rencontrer un public doivent être encouragées et soutenues, quelles qu'elles soient. L'image de la SSR en tant qu'« **entreprise de production de contenu de service public** » s'en trouverait grandement renforcée et sa marque de mieux en mieux identifiée dans des milieux et des tranches d'âge où sa notoriété est limitée.

La durée de vie d'un film étant très courte, sa mise à disposition sur toutes les plateformes, tous les supports et tous les réseaux dans un temps ramassé est le plus sûr moyens de bénéficier d'une campagne de promotion à moindre coût et efficace.

Nous avons donc recommandé d'inclure dans la LME un article fixant les limites de l'exclusivité demandée par la SSR.

A propos du mandat de service public de promotion de la culture (LME)

A notre avis, la volonté exprimée dans la LME de soutenir la création, la promotion et la diffusion des œuvres culturelles par le service public audiovisuel est incomplète. La création audiovisuelle est bien nommée dans le projet de loi, mais les arts de la scène, la littérature et la musique, ne sont pas cités. Si c'est un oubli, il nous semble plus que regrettable.

Le media public audiovisuel SSR est un label, une marque de qualité, et sa plateforme multimédia numérique deviendra, nous n'en doutons pas, une référence pour la population Suisse. C'est en tous les cas le but que vous vous êtes fixé dans un délai de deux ans. A ce titre, sa position de « prescripteur » lui offre du pouvoir mais devrait aussi l'obliger, à nos yeux, de faire la promotion des autres arts, très dynamiques en Suisse.

Beaucoup d'entre eux sont financés par de l'argent public et remplissent une importante mission de distanciation critique et de divertissement, contribuant eux aussi à la vivacité de démocratie. Soutenir la promotion des arts et des arts vivants en particulier, c'est soutenir des professionnels aux forces vives et variées, dont ils ont grand besoin.

C'est notre intérêt commun et on ne peut pas attendre ce niveau de qualité de service des médias commerciaux, comme les études fournies en annexe du projet de loi le démontrent.

Nous recommandons donc d'inclure ces missions de service public pour la SSR dans la LME.

A propos du financement SSR pour la création (Pacte de l'Audiovisuel)

Vous avez annoncé avec clarté la volonté de positionner la SSR au plus proche de la population de ce pays, en particulier en développant une information de qualité, de référence même, de façon à contrer « le bruit des fausses nouvelles du web ».

Vous avez aussi annoncé au printemps dernier vouloir consacrer 20 millions à la création de programmes de fictions sur des sujets de sociétés suisses aux valeurs universelles.

Nous voudrions vous rendre attentif au fait que le documentaire (docs cinéma, docs TV et séries docs) est le cœur de métier d'un grand nombre de sociétés de productions en Suisse romande. Le documentaire suisse est par ailleurs reconnu à l'international et une force crédible de la production suisse, ce que nous ne pouvons pas, malheureusement, affirmer pour la fiction. Continuer à soutenir et consolider cette base solide qui chaque année permet à des œuvres de qualité d'exister, nous paraît stratégiquement indispensable pour stabiliser les sociétés de production indépendantes à moyen terme.

Les quelques 1,5 million annuels consacrés au doc dans le cadre du Pacte, **nous semblent donc aujourd'hui très largement insuffisants** (cf : Etude sur la viabilité des sociétés de production) et nous souhaitons qu'une partie des augmentations annoncées pour la fiction soient consacrées au doublement de l'enveloppe documentaire de la RTS (à savoir 3 millions par année, qui inclurait le financement récurrent de séries documentaires).

Nous sommes conscients que la répartition des fonds entre les enveloppes fiction et documentaire est de la prérogative des entités régionales et non de la SSR. La SSR fixe le taux global et les enveloppes par unité d'entreprise. Néanmoins, il nous

semble important que vous ayez connaissance de cette revendication légitime puisqu'à ce jour, il ne semble pas que cette dernière ait été entendue et prise en compte par la RTS.

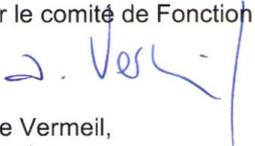
Des discussions à ce sujet vont être poursuivies dès cet automne dans le cadre des négociations du nouveau Pacte de l'audiovisuel, mais nous vous informons dès aujourd'hui de cette attente de la branche et aimerions connaître votre sentiment sur cette revendication. Ce d'autant qu'il y a urgence car la situation financière actuelle du documentaire à la RTS pour 2018 et 2019, est plus qu'alarmante et les solutions annoncées de loin pas satisfaisantes.

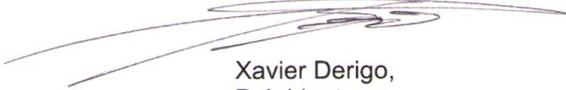
Comme vous le savez, le menu de nos débats est riche, complexe et politique mais il n'en demeure pas moins très enthousiasmant, car il oblige chacun des acteurs concernés à être créatif et innovant pour mieux organiser les rapports qui lient la production audiovisuelle indépendante et les médias de service public. Ceci justifie sans doute la longueur inhabituelle de ce courrier !

C'est avec plaisir que nous attendons vos réponses aux diverses questions qui précèdent, soit lors d'une rencontre, soit par écrit, à votre meilleure convenance.

En vous remerciant par avance de votre aimable attention, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération.

Pour le comité de Fonction : Cinéma,


Aude Vermeil,
Directrice


Xavier Derigo,
Président

Membres du comité de Fonction : Cinéma :

Luc Peter, producteur réalisateur
Pierre Morath, réalisateur
Caroline Velan, productrice
Séverine Barde, Chef opératrice
Flavia Zanon, productrice
Benjamin Magnin, producteur
Thomas Reichlin, réalisateur

Copie de ce courrier adressé à :

Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, canton de Genève

Sven Waelti, responsable Film SSR

Pascal Crittin, directeur RTS

Philippa de Roten, directrice des programmes société et culture RTS

Françoise Mayor, responsable unité fiction et documentaire RTS

Steven Artels, adjoint à l'unité fiction et documentaire RTS

Matthias Aebischer, président Cinésuisse

Jacques-André Maire, président de Cinéforum

Joëlle Bertossa, présidente de l'Aropa

COPIE

Fonction : Cinéma
Association professionnelle pour le cinéma
indépendant
M. Xavier Derigo, Président
Mme Aude Vermeil, Directrice
16 rue du général-Dufour
Case postale 5305
1211 Genève 11

Gilles Marchand
Directeur général SRG SSR
Giacomettistrasse 1
3000 Berne 31

30 novembre 2018

Consultation LME et financement des sociétés de production indépendantes

Monsieur le Président, Madame la directrice,

Votre courrier du 6 novembre a retenu toute mon attention et il appelle quelques précisions ou commentaires de ma part.

De manière générale, je tiens ici à saluer les bonnes relations qui unissent la SSR et la RTS avec la branche. Ce partenariat étroit et ancien permet à la Suisse romande de proposer des productions de grandes qualités, dont nous sommes tous fiers.

Votre engagement dans la campagne No Billag a été important et je tiens à vous en remercier chaleureusement. Au-delà d'une offre audio-visuelle, nous avons défendu ensemble des valeurs et une certaine idée de notre pays, dans laquelle la diversité et la qualité occupent une place importante. Et les Suisses ont largement entendu ce message.

Comme vous le relevez justement, la production de films documentaires suisses a atteint un niveau qui tient aisément la comparaison internationale. Je crois que l'étroite collaboration entre les émissions de la TSR, puis de la RTS, avec les auteurs, réalisateurs et producteurs indépendants n'est pas étrangère à cela. Ce modèle est original et très adapté à notre situation, il convient de le préserver. Nous nous engageons en ce sens.

Le domaine de la fiction est un peu plus difficile en raison des budgets qu'il faut engager et des volumes de production concernés. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons réinvestir des moyens supplémentaires dans la fiction, notamment sérieuse, afin de soutenir aussi le travail des auteurs.

A ce propos, je me dois de corriger une affirmation présente dans votre courrier concernant les perspectives financières de la SSR.

Nous engageons un plan d'économie de FS 100 M à partir de 2019. Sur ce montant, CHF 50 M sont directement liés à la baisse de nos revenus issus de la redevance, baissée. CHF 30 M concernent le blocage de cette redevance, la baisse des recettes publicitaires ainsi l'augmentation de nos charges dans le domaine de l'adaptation de nos émissions pour les sourds et les malentendants, ainsi que le demande la concession. Il reste CHF 20 M que nous souhaitons réinvestir dans nos offres de programmes. Une partie importante de ce montant, environ CHF 15M (et non CHF 20M comme vous l'indiquez) concernant la fiction, le reste étant consacré à l'évolution de nos offres digitales et à l'information.

Cet effort de la SSR, qui sera concerté avec la branche et dont une partie pourra aussi s'inscrire dans le nouveau Pacte, n'est en rien incompatible avec les projets qui concernent les films documentaires, notamment les séries documentaires. Celles-ci disposent de belles visibilité dans les grilles de programme des différentes chaînes de la SSR. Je crois pour ma part que ces productions s'inscrivent parfaitement dans le mandat du service public et il appartient à nos différentes unités d'entreprises d'adapter leurs investissements programmatiques sur la base des projets proposés.

A ce sujet, il n'est pas exact d'affirmer que la RTS n'a pas été attentive au problème relatif aux engagements pour les documentaires en Suisse romande.

Comme vous le savez, à l'issue d'une longue et très ouverte discussion entre les responsables de la RTS et les représentants de la branche, les contrats et mesures suivant ont été adoptés :

Le montant global prévu pour la période 2016-2019 était de CHF 5M, soit environ CHF 1,266K par an. Compte tenu des projets présentés et acceptés, la RTS a engagé en 2016-17-18 entre CHF 1,4M et CHF 1,5M, par an, soit CHF 4,36M à fin 2018 déjà.

Pour éviter un ralentissement trop important sur la dernière période du Pacte, la RTS a activé deux formes de soutiens complémentaires pour 2018-2019 : du soutien supplémentaire Pacte pour les doc TV (bonifiables à 100% par Cinéforum) à hauteur de CHF 240'000.- ; et du soutien supplémentaire hors Pacte pour les doc Cinéma (non bonifiables mais devant être soutenus par l'OFC) à hauteur de CHF 160'000.-. Cet engagement extraordinaire a été étroitement concerté avec Cinéforum.

Tout cela, alors que la RTS affronte un plan d'économie, et que ces montants sont donc issus d'autres domaines de programme. Au-delà des montants, certes jamais suffisants, je crois que cette réaction rapide témoigne d'une vraie prise compte par la RTS, de la situation de la branche. Je connais aussi l'étude réalisée à propos de la situation de la production indépendante en suisse romande. Les facteurs qui expliquent les difficultés rencontrées sont évidemment multiples et ne peuvent être imputés à la seule politique de la RTS, comme le confirme clairement l'auteur de l'étude. Je crois en tous cas que nos efforts de réinvestissement, devraient avoir un impact positif sur le secteur et les professions concernées, de manière générale.

J'ai bien lu votre prise de position concernant la LEM. Celle-ci fera encore l'objet, à l'évidence, de nombreuses discussions, tant les retours de la consultation sont éclectiques.

Sur le fond, je permets de vous rendre attentif à la situation de double blocage à laquelle sera confrontée la SSR. Un blocage de la redevance d'une part, un blocage des recettes commerciales d'autre part, puisque l'accès à publicité digitale nous serait définitivement interdit dans la LEM et que la publicité linéaire classique est de plus en plus contournée par les fonctions de replay que proposent les redistributeurs.

Ce double blocage est inquiétant car il signifie que la seule perspective de la SSR réside dans sa capacité à économiser. Et quand en plus on constate que les économies relatives aux infrastructures et aux bâtiments, qui évitent de toucher nos programmes, sont vivement contestées sur le plan politique, force est de constater que la marge de manœuvre est très étroite...

Dans ce contexte, la SSR ne cherche pas du tout à occuper une « position dominante », pour reprendre votre expression. Nous serions très heureux que d'autres investissent aussi dans le domaine du film. Notamment celles et ceux qui bénéficient d'une partie plus importante de la redevance ou qui recommercialisent nos programmes en les distribuant par abonnement.

Sur le principe, nous soutenons bien sûr toute mesure qui vise à inciter les différents acteurs médias à investir en Suisse, dans la production. Raison pour laquelle nous pensons que la ponction massive opérée par les fenêtres publicitaires étrangères en Suisse pose un vrai problème de fond, que la LEM devrait traiter.

Sur le plan des droits, je dois vous faire part de ma surprise à propos du « mal-être » des professionnels, relatif à une proposition que nous n'avons même pas formulée. Peut-être d'agit-il d'une inquiétude préventive ? Le fait est que la SSR souhaite simplement pouvoir diffuser de diverses manières, notamment à la carte sur ses plateformes digitales, les différents contenus qu'elle contribue à financer. Notamment parce que les usages changent et que nos publics, pour lesquels nous investissons dans la production, consultent nos offres de plus en plus à la carte et de moins en moins en linéaire. C'est le sens de la nouvelle plateforme nationale que nous souhaitons à terme proposer. Et il est bien entendu que ces questions de droits seront discutées entre nous, comme tous les autres points qui concernent nos relations d'ailleurs. Comme la cascade des droits, qui implique autant la branche que la SSR et les nouveaux redistributeurs, c'est dans cet esprit que nous abordons les discussions du Pacte notamment.

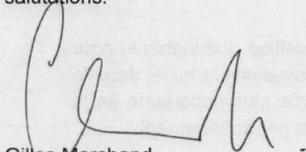
Et comme vous, je pense que les arts de la scène, la littérature, ou la musique méritent toute l'attention du service public, soit à travers la couverture journalistique, soit via la coproduction ou encore avec le soutien des manifestations culturelles qui font vivre cette diversité culturelle. Sur ce plan, soyez certains que les différentes unités de la SSR sont engagées, à la radio, en télévision ou avec nos offres digitales. Dans ce domaine aussi les pratiques médiatiques changent radicalement.

Alors oui, le menu des discussions est copieux !

Et je me réjouis aussi de chercher des solutions pragmatiques et solides, qui nous permettent ensemble de faire vivre cette branche du film à laquelle nous sommes tous profondément attachés. Tout comme nous souhaitons toujours ensemble assurer au service public une marge de manœuvre et une capacité de production suffisante pour garantir son avenir.

J'espère ainsi vivement que les discussions autour de la reconduction du pacte seront fructueuses.

Dans cette attente, je vous adresse Monsieur le Président, Madame la directrice, mes cordiales salutations.



Gilles Marchand

Copie aux membres du comité de Fonction : cinéma

Luc Peter, producteur réalisateur
Pierre Morath, réalisateur
Caroline Velan, productrice
Séverine Barde, Chef opératrice
Flavia Zanon, productrice
Benjamin Magnin, producteur
Thomas Reichlin, réalisateur

Copie aux personnes ayant reçu le courrier

Thierry Apothéoz, Conseiller d'Etat, canton de Genève
Sven Wälti, Responsable Film SSR
Pascal Crittin, Directeur RTS
Philippa de Roten, Directrice des programmes société et culture RTS
Françoise Mayor, Responsable unité fiction et documentaire RTS
Steven Artels, adjoint à l'unité fiction et documentaire RTS
Matthias Aebischer, Président Cinésuisse
Jacques-André Maire, Président de Cinéforum
Joëlle Bertossa, Présidente de l'Aropa

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

Département des transports, de l'énergie
et de la communication
Office fédéral de la communication

Par email à rtvg@bakom.admin.ch

Genève, le 4 octobre 2018

Objet : Consultation sur la nouvelle loi relative aux médias électroniques

Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le directeur de l'Office,
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 21 juin 2018, vous nous accordez un délai courant jusqu'au 15 octobre 2018 pour prendre position sur l'avant-projet de loi fédéral sur les médias électroniques. En tant qu'association professionnelle non-corporatiste défendant les intérêts des professionnels romands depuis plus de 30 ans, Fonction Cinéma vous transmet les remarques suivantes :

Préambule :

Le réseau Internet devient le vecteur principal de toutes formes de communications : l'écrit, l'audio, l'image et l'audio-visuel. Sur n'importe quel terminal « urbi et orbi », chaque citoyen accède à sa convenance aux contenus Web de son choix.

Par ailleurs, nous devenons tous des « fabricants de contenus », que nous soyons amateurs ou professionnels. Les professionnels sont aujourd'hui amenés à choisir de quelle façon les créations audiovisuelles sont proposées aux publics, sur quelles plateformes les « œuvres » sont exposées efficacement.

Dans notre petit marché helvétique, à la population culturellement fragmentée, les productions professionnelles financées par de l'argent public doivent s'adapter à ces nouveaux enjeux.

Les amateurs, les médias professionnels, de service public ou privés, ainsi que les créateurs indépendants sont aujourd'hui dépendants de technologies (réseaux et plateformes) principalement étrangères et dont les moyens financiers sont considérables.

Dès lors, comment financer des contenus « d'intérêt public », garantir l'indépendance et la stabilité de leurs financements et de leur diffusion, pour soutenir des expressions libres, fiables et critiques pour le bien de notre démocratie ?

Voilà ni plus, ni moins les enjeux cruciaux de cette nouvelle loi car le constat est clair, les jeunes générations sont tournées vers le Net, et le Web est devenu le support principal d'accès à des contenus audio-visuels.

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

Globalement, l'esprit du projet de Loi sur les Médias Électroniques nous semble juste en ce sens qu'il cherche à pérenniser un service public radio et audiovisuel en s'adaptant aux bouleversements technologiques, ce qui n'est pas aisé tant les évolutions à venir seront rapides et pour une partie difficilement prédictible.

Mais il nous semble crucial de réaffirmer aujourd'hui par une nouvelle loi les conditions cadre du mandat de service public et des acteurs privés sur ce marché, central pour un accès à des créations et à des informations indépendantes des intérêts économiques. Dans ce but, les propositions articulées ci-dessous par Fonction : Cinéma ont pour objectif de renforcer l'autonomie financière de la création indépendante et du service public car, en l'état, le projet LME est faible et sans courage politique face aux intérêts économiques.

1. Remarques liminaires

Dans votre rapport explicatif, vous relevez que la limitation actuelle de la réglementation du service public des médias aux programmes linéaires ne permet plus de tenir suffisamment compte des nouveaux modes d'utilisation des médias. Dans un environnement numérisé, la radio et la télévision ne permettent plus à elles seules d'atteindre l'objectif constitutionnel qui consiste à fournir à la population de la Suisse une offre de médias électroniques proposant un contenu varié, diversifié et complet dans les domaines de l'information, de l'éducation, de la culture, du divertissement et du sport. Ces observations introductives sont réjouissantes. Nous avons cependant vite déchanté quand nous avons vu que vous n'étiez manifestement pas disposés à concrétiser effectivement ce point de vue dans la loi. En effet, au chiffre 2.2 de votre rapport, vous écrivez que les nouvelles offres de médias en ligne ne seront soumises à la loi que si elles sont chargées d'un mandat de prestations. Alors que tous les programmes de télévision linéaires qui n'ont pas de mandat de prestations doivent au moins respecter des exigences minimales, vous estimez que, dans le domaine en ligne, rien de tel n'est nécessaire, même pas du point de vue culturel. A notre avis, cette conception entre en contradiction avec l'article 71 de la constitution fédérale, qui stipule clairement que la Confédération peut légiférer pour encourager une offre d'œuvres cinématographiques variée et de qualité, ceci ne se limitant pas seulement aux formats cinématographiques ou télévisuels mais explicitement au domaine en ligne.

De même, l'article 93 de la constitution fédérale doit être entendu dans un sens plus large que celui que vous prévoyez à présent. Cet article 93 stipule que la législation sur la radio et la télévision « ainsi que sur les autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques » relève de la compétence de la Confédération. Les tâches relevant de la Confédération, celle-ci devrait aussi les régler de manière adéquate. Nous estimons donc que le projet de nouvelle loi se concentre encore trop sur la diffusion linéaire des contenus de médias.

Nous estimons en particulier que nous devons absolument prendre en compte les développements européens qui présentent aussi une certaine importance et un certain intérêt pour la Suisse. Nous nous référons notamment à la révision de la directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) qui a été adoptée par le Parlement européen lors de sa séance plénière du 2 octobre 2018 et qui prévoit ce qui suit (Art.13):

- L'introduction d'un **quota minimum de 30% d'œuvres européennes** sur tous les services à la demande en Europe.
- L'**obligation** pour ces services à la demande de **mettre en avant**, de **promouvoir** ces œuvres.
- L'**application du principe du pays « ciblé »** pour les contributions financières : désormais les États membres seront autorisés à exiger des contributions financières (investissements directs et indirects dans les travaux) de tous les services de médias audiovisuels (radiodiffuseurs et services à la demande) établis sur leur territoire et dans d'autres États membres mais ciblant leur public. Une telle règle contribuera à mieux financer les créations locales et européennes, à accroître la valeur du secteur audiovisuel et à promouvoir la diversité culturelle.

Dans la mesure où ces réglementations sont avantageuses pour la Suisse, elles doivent être impérativement reprises. De plus, nous avons toujours l'espoir de rejoindre un jour le programme de l'UE « Creative Europe » (ex. MEDIA), tant il est important pour améliorer la visibilité des créations suisses à l'étranger. Pour ce faire, la Suisse devra reprendre une partie des dispositifs de la directive SMA. Il serait dommageable que la LME ne prévienne pas d'emblée

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

les nouvelles normes de l'UE et que nous devons, le jour venu, modifier la loi en cours de discussion alors qu'elle sera déjà en vigueur. La volonté de créer une loi qui soit compatible avec la reprise des points essentiels de cette nouvelle directive, soit par les négociations bilatérales, soit par l'adhésion à une CETT révisée, ressort d'ailleurs du rapport accompagnant l'avant-projet de la loi.

2. Obligations en matière de promotion pour le domaine en ligne également

Actuellement, l'article 12 prévoit exclusivement pour les fournisseurs de programmes sans mandat de prestations l'obligation de réserver une proportion substantielle de leur offre à des œuvres suisses et européennes (dans la mesure où il existe un mandat de prestations, l'obligation est formulée directement dans ce mandat de prestations). Désormais, cette obligation doit être élargie à tous les médias électroniques. Une inégalité de traitement entre fournisseurs de programmes de télévision et fournisseurs en ligne n'est plus appropriée.

A cet égard, la question qui se pose est de savoir s'il est raisonnable de régler le domaine en ligne et le domaine de la télévision dans un seul article, ou s'il convient de prévoir deux articles distincts. Précisons encore que les dispositions proprement dites sur l'encouragement du cinéma ressortent de la Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques. Le Conseil fédéral devrait être chargé de tirer au clair cette question des compétences.

Les offres en ligne prennent une place toujours plus importante dans la consommation des contenus audiovisuels. La nouvelle LME doit prendre cette évolution en compte et non pas se limiter à des aspects relevant purement des technologies de transmission. La nouvelle directive SMA de l'UE inclut d'ailleurs non seulement les services de vidéo à la demande directe contrôlant un catalogue, mais également la part des offres de **plateformes de partage de vidéo et des médias sociaux qui constituent de véritables services de médias audiovisuels**. Ils procèdent désormais à l'éditorialisation des contenus de leurs plateformes. Ces nouvelles offres sont entrées dans le marché de l'audiovisuel, non seulement par un changement de comportement du public, mais également par la volonté de ces plateformes de conquérir l'écran du salon, de produire des œuvres audiovisuelles pour les offrir dans des fenêtres spécifiques, et même de commercialiser une partie des contenus sous forme de bouquets payants. Ils sont devenus bien plus que de simples moyens qui permettent aux utilisateurs d'échanger et l'importance des vidéos dans leurs modèles d'affaires est incontestable. De plus, la publicité en ligne est devenue un duopole de Google et de Facebook, contractant le marché publicitaire télévisuel.

Toutefois, pour permettre l'émergence d'offres novatrices malgré la domination du marché de la vidéo à la demande par quelques géants technologiques états-unis, il conviendrait d'exclure de ces nouvelles obligations les services qui ne génèrent qu'un chiffre d'affaires modeste. C'est d'ailleurs ce que prévoit aussi la directive SMA de l'UE.

Enfin, les dispositions devraient être impératives quant aux mesures de promotion de l'audiovisuel suisse et européen, ainsi que de l'investissement dans l'industrie audiovisuelle locale.

3. Distribution de services de médias audiovisuels

La distribution de services de média représente une part importante de la valeur totale générée par le secteur audiovisuel. Il s'agit des câblodistributeurs tels que UPC et des fournisseurs d'IP-TV comme Swisscom. Le modèle d'affaires de ces entreprises repose par ailleurs sur l'existence de contenus audiovisuels. Il serait dès lors légitime qu'ils doivent également contribuer, sous la forme d'une contribution modeste à déterminer, à la diversité de l'offre audiovisuelle. L'article 93 de la Constitution fédérale permettrait l'introduction d'une telle mesure. Des mesures analogues ont été introduites avec succès notamment en France, ce qui a eu pour effet d'augmenter d'env. 20% les fonds disponibles pour la création de nouvelles œuvres au Centre National de la Cinématographie.

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

Afin de répondre à nos remarques (points 2 et 3), nous proposons la formulation suivante de l'Art.12 :

Art. 12 : Le titremarginal doit désormais avoir la teneur suivante : **Obligations en matière de promotion pour fournisseurs de programmes de télévision**

Al. 1 Inchangé

Al. 2 *Les fournisseurs visés à l'al. 1 qui proposent des films ou des séries de fiction, documentaires ou d'animation doivent affecter 4% au moins de leurs recettes brutes à l'acquisition, la production ou la coproduction de films suisses ; à défaut, l'OFCOM prélève une taxe d'encouragement de 4% au plus de leurs recettes brutes. L'obligation d'acquisition, de production ou de coproduction doit être remplie par des films ou des séries de fiction, documentaires ou d'animation.*

Art. 12^{bis}: Obligations en matière de promotion pour fournisseurs en ligne

Al. 1^{er} : Le Conseil fédéral peut astreindre les fournisseurs de services de médias à la demande :

- a) à réserver une proportion substantielle des services proposés à des œuvres suisses ou européennes ;
- b) à réserver une proportion appropriée de l'offre à des œuvres suisses ou européennes de producteurs indépendants.

Al. 2 : Quiconque propose en Suisse des services de médias à la demande qui comportent des films ou des séries de fiction, documentaires ou d'animation doit verser quatre pour cent de ses recettes brutes dans un fonds d'encouragement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel indépendant suisse.

Al. 3 : Sont dispensés de l'obligation d'acquitter la taxe suivant l'alinéa 2 les fournisseurs qui affectent plus de quatre pour cent de leurs recettes brutes à l'acquisition, la production, la coproduction ou l'exploitation de films ou de séries suisses de fiction, documentaires ou d'animation.

Al. 4 : L'obligation de payer la taxe d'encouragement s'applique à tous les fournisseurs, que le siège social de leur entreprise soit en Suisse ou à l'extérieur de la Suisse. Seule la disponibilité de leur offre en Suisse est déterminante.

Al. 5 : L'affectation de la taxe visant à promouvoir le cinéma relève de l'article 15 alinéas 2 et 3 de la loi du 14 décembre 2001 sur le cinéma.

Art. 12^{ter}: Obligations en matière de promotion des fournisseurs de télécommunication

Al. 1 : *Les fournisseurs de services de télécommunication proposant des bouquets d'offres de médias linéaires doivent s'acquitter d'une taxe calculée sur leurs recettes brutes tirées de la distribution de programmes de télévision et d'autres prestations y relatives*

Al. 2 : *Le taux de la taxe est fixée par le Conseil fédéral.*

Al. 3 : *L'affectation de la taxe visant à promouvoir le cinéma relève de l'article 15 alinéas 2 et 3 de la loi du 14 décembre 2001 sur le cinéma.*

L'article 2 sur le champ d'application doit être adapté en conséquence des articles 12, 12bis et 12ter. Il devrait également définir les critères auxquels doivent répondre les « fournisseurs en ligne » et « distributeurs de services de médias audiovisuels » pour être qualifiés comme tels.

4. Obligation des fenêtres publicitaires

Depuis 2016, les diffuseurs de programmes de télévision nationaux ou de programmes destinés aux régions linguistiques (régionaux-linguistiques) sont astreints à affecter 4 % de leurs recettes brutes au cinéma suisse. Cette obligation ne s'applique toutefois que si le fournisseur de programmes a son siège en Suisse. A notre avis, cela n'est plus adapté à notre époque. Quiconque propose une fenêtre publicitaire en Suisse devrait également générer de la valeur dans notre pays en contribuant financièrement à l'audiovisuel suisse, indépendamment de l'État où l'entreprise est domiciliée. Les fenêtres publicitaires suisses des diffuseurs étrangers réalisent aujourd'hui des recettes qui dépassent celles de la SSR en matière de publicité pour atteindre un montant équivalent au budget annuel de la RTS¹.

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

La nouvelle directive SMA prévoit d'ailleurs à cet égard une exception au principe dit « du pays d'origine ». Alors que ce principe sera renforcé afin de créer davantage de sécurité juridique pour les offres transfrontières, dans une logique de stimulation du marché intérieur, l'UE reconnaît que la diversité culturelle doit être préservée au niveau local. Elle prévoit ainsi explicitement que le principe du pays d'origine peut souffrir d'une exception : les mesures d'investissement dans les industries créatives locales pourront désormais être appliquées par les pays cibles à un service de média audiovisuel même s'il est établi dans un pays tiers. Le constat qu'un tiers des services de médias audiovisuels est domicilié dans un autre pays que celui dont ils ciblent le marché a certainement contribué à prendre conscience des inconvénients du « forum shopping », notamment pour les petits États.

Nous proposons l'ajout d'un nouvel article 19bis :

Art. 19bis Obligations des programmes de télévision avec décrochages publicitaires ciblant le marché suisse

Al. 1 Les fournisseurs de programmes de télévision domiciliés à l'étranger dont les fenêtres publicitaires s'adressent exclusivement ou principalement au public suisse, doivent affecter au moins quatre pour cent des recettes brutes produites annuellement par les fenêtres publicitaires à l'achat, la production ou la coproduction de films suisses, faute de quoi l'OFCOM prélève une taxe d'encouragement de quatre pour cent de leurs recettes brutes.

Al. 2 L'affectation de la taxe visant à promouvoir le cinéma relève de l'article 15 alinéas 2 et 3 de la loi du 14 décembre 2001 sur le cinéma.

Par ailleurs, pour les programmes de télévision linéaire nationaux et supra-régionaux, l'obligation ne s'applique que si le programme « propose des films de fiction, documentaires ou d'animation ». Alors que de nouvelles formes narratives voient le jour, cette énumération nous paraît trop restrictive. De notre avis, une telle restriction devrait être abandonnée.

5. Ressources et financements de la SSR

L'article 27 interdit la publicité dans les offres médias non linéaires de la SSR, alors que le projet oblige la SSR à développer ses offres en ligne et que son budget peut être plafonné. **Cela nous paraît schizophrène et contre-productif car le marché publicitaire télévisuel se contractera encore davantage dans les années à venir.** De même, la possibilité donnée à la COMME d'un plafonnement des recettes commerciales dans la loi (art. 38 al. 2) est dangereuse pour la SSR dans la mesure où cela pourrait limiter ses possibilités de développement entrepreneurial, ce qui pourrait aussi, par ricochet, s'avérer défavorable pour tout le marché suisse de la publicité.

Les coûts techniques de production et de diffusion des contenus audiovisuels baissent grâce à des outils de captation, de post-production et de distribution des signaux numériques de plus en plus petits, performants, légers et bons marchés. L'industrie ne reviendra pas en arrière, pour d'évidentes raisons stratégiques, technologiques et économiques. Le réseau Internet sera, dans un délai très rapide, le support principal de distribution de contenu, y compris pour le service public audiovisuel SSR et son offre de programmes.

La LME constate cette baisse des coûts liés à une « digitalisation » de l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution des contenus mais, pour les raisons politiques que l'on devine, n'assume pas les conséquences de ce constat, à savoir que la SSR doit pouvoir se financer librement par sa plateformes Web, qui finira rapidement par être sa principale interface de relation avec le public.

On fait une loi pour l'avenir, il faut donc assurer les moyens de la mettre en œuvre et stabiliser les moyens financiers dont pourra disposer le service public audiovisuel, et ce en tenant compte des baisses progressives des recettes publicitaires de ses chaînes linéaires. Dans cet esprit, le montant de la redevance doit être fixé pour des périodes longues afin d'offrir une visibilité stratégique stable aux investissements de la SSR, dans ses infrastructures comme dans ses productions.

Et plutôt que de laisser à une COMME « politique », à la composition hypothétique et forcément lente à réagir, la mission de redéfinir périodiquement l'origine des sources de financements publicitaire de la SSR, **il serait plus sage de fixer à l'avance une méthode de glissement des financements publicitaires actuels vers le Web, par palier et sur 3 ans, par exemple dans un règlement d'application annexe à la LME.**

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

Ne pas anticiper cette évolution, c'est mettre intentionnellement un défaut structurel dans le financement des ressources du service public et le vouer ainsi à un affaiblissement constant, voire à une disparition à moyen ou long terme.

Nous recommandons donc que la loi fixe des contributions pérennes de tous les opérateurs du Web (Fournisseurs d'accès internet), eu égard aux gains que ces sociétés réalisent sur le marché Suisse, participations qui ne les fragiliseraient en aucun cas. Cet ajout d'un article de loi qui contraindrait les FAI à une taxe au bénéfice des créateurs de contenus nous paraît indispensable et s'inspire de la récente décision de la Communauté européenne.

6. Shared content

L'article 30 règle la question des contenus partagés (shared content). En vertu de cet article, la SSR doit mettre à disposition des contributions dans le domaine de l'information produites par elle-même ainsi que des versions raccourcies de contributions de médias d'actualité de telle manière qu'elles puissent être reprises sans modification par d'autres entreprises suisses de médias. Il est réjouissant de noter que le rapport explicatif signale en toutes lettres que cette prestation est payante. En revanche, il manque une condition selon laquelle une telle transmission n'est possible que si la SSR délègue à l'organisme de diffusion reprenant ces contenus l'obligation de régler lui aussi les droits d'utilisation. En effet, il est tout à fait imaginable que les droits d'auteur et d'utilisation d'une contribution soient limités à l'utilisation par la SSR elle-même, sans que la SSR doive les payer pour une utilisation par un autre diffuseur. Les tenants et aboutissants de cette disposition sont à examiner et, éventuellement, à préciser.

7. Télévision en différé

A propos de l'article 68, le rapport explicatif signale à juste titre que la télévision en différé est de plus en plus utilisée. En 2017, parmi les téléspectateurs, le quart environ des 15-59 ans ont regardé des programmes en différé.

Pour le consommateur, il est de moins en moins possible de distinguer les offres télévisuelles linéaires, la télévision en différé et la télévision à la demande, du moment qu'elles lui sont proposées sous forme de paquet formant un tout. L'avant-projet se borne en définitive à constater que la télévision en différé existe et qu'elle est mise intégralement à la disposition des clients finaux sur demande et pour une période limitée par les fournisseurs de services de télécommunication, dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur.

La première chose à se demander est de savoir quel est l'objectif de la tournure « par les fournisseurs de services de télécommunication... dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur ». S'il s'agit d'une instruction donnée aux fournisseurs de services de télécommunication, la question à poser serait de savoir comment le respect de l'instruction est contrôlé et comment l'instruction elle-même est appliquée. Dans l'optique d'une révision de la loi sur le cinéma en vue d'élargir son champ d'application aux exploitations « on demand » et « near on demand », l'énoncé devrait en outre être élargi : « les fournisseurs de services de télécommunication... dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur et au droit cinématographique ». Du point de vue de la politique des médias, il est très important que le rapport explicatif renonce à fixer le délai de replay. Qui est aujourd'hui de 7 jours. L'allongement du délai à 30, 60, voire 90 jours aurait une grande signification du point de vue de la politique des médias et du cinéma. D'autant plus que la réglementation suisse d'aujourd'hui singularise notre pays en Europe et crée des problèmes en termes de droit des licences.

Nous vous proposons la nouvelle formulation suivante de l'article :

Art. 68 al. 1^{er}

Est considéré comme télévision en différé le programme d'un fournisseur de médias diffusé et enregistré par un fournisseur de services de télécommunication que celui-ci met intégralement à la disposition de ses clients finaux sur demande et pour une période donnée de 7 jours au maximum, dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur et au droit du cinéma.

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

8. Encouragement de la formation et de la formation continue

Le projet d'article 71 a actuellement la teneur suivante :

« **Art. 71** Formation et formation continue

¹ La COMME peut soutenir financièrement la formation et la formation continue dans le domaine du journalisme professionnel.

² Les contributions sont octroyées sur demande à des institutions de formation dont l'offre de cours s'adresse à des professionnels des médias électroniques. »

Et voici ce que dit le rapport explicatif à ce sujet :

« L'exécution de la tâche sociale et politique propre aux médias suppose de solides connaissances et un grand professionnalisme journalistique. La LRTV prévoit un soutien à la formation et au perfectionnement indépendant de l'État : des instituts de formation et de perfectionnement reçoivent des subventions de la Confédération à hauteur d'un million de francs par année. Grâce à ces contributions, ils sont en mesure de proposer des offres plus avantageuses dans le domaine du journalisme d'information. Les cours soutenus incitent les médias privés électroniques à former leurs collaborateurs, contribuant ainsi à un journalisme de qualité.

Avec l'évolution des médias, le besoin de formation en matière de compétences journalistiques et de normes professionnelles reste élevé. Les exigences, et par conséquent les offres de formations, ont augmenté. Sont notamment concernés les développements liés à la numérisation, c'est-à-dire le journalisme multimédia, les nouvelles formes narratives permettant d'atteindre différents groupes de population, le journalisme de données, etc.

Les aides sont accordées sur demande. Les destinataires sont des institutions de formation et de formation continue qui proposent une offre de cours destinée à des professionnels des médias électroniques (al. 2). »

Alors que nous considérons que le texte de loi est adéquat, le rapport explicatif en reste à une étroite conception dépassée du journalisme et du travail journalistique. Dans le domaine des médias électroniques, il ne s'agit pas seulement de produire des informations. Celles-ci doivent plutôt être converties et transformées en images animées et en suites de sons. Cela passe cependant aussi par le film. Le savoir-faire artisanal des cinéastes et des journalistes se recoupe en bonne partie. Les champs professionnels sont par conséquent aussi perméables : une seule et même personne déploie une activité de journaliste et de cinéaste. Cela se traduit aussi au niveau de la formation et de la formation continue. De nombreuses offres de formation et particulièrement de formation continue s'adressent simultanément aux journalistes et aux professionnels du cinéma. Du point de vue didactique, une telle concomitance est aussi nécessaire, parce que les différentes fonctions de ces activités ne peuvent être comprises que par celui qui connaît les points communs. C'est pourquoi le rapport explicatif devrait exprimer l'idée que le « journalisme professionnel » de l'article 71 alinéa 1^{er} doit être entendu au sens de « professionnels de médias électroniques » et que cette notion englobe certainement aussi des cinéastes, dans la mesure où leurs produits sont propres ou sont destinés à être utilisés dans des médias électroniques. En vertu de l'article 71 de la nouvelle loi, la COMME peut en conséquence aussi soutenir des institutions de formation et de formation continue dans le domaine du cinéma, comme FOCAL. Ce point devrait figurer expressément dans le message relatif au projet de loi.

9. Utilisation d'une partie de la redevance des médias en faveur de l'audiovisuel suisse

Le 14 mars 2018, l'initiative « No Billag » a été rejetée par 71,6 pour cent des votants. Ce résultat clair et net montre en premier lieu que la population soutient un service public fort. Grâce à la redevance des ménages, une offre de médias d'un haut niveau de qualité et indépendante peut être maintenue en Suisse. Parmi les éléments fondamentaux de l'offre de médias, il y a aussi la réalisation et la diffusion de films suisses. L'article 12 alinéa 2 de l'avant-projet prévoit – comme du reste la LRTV en vigueur – que les fournisseurs de programmes de télévision nationaux ou régionaux-linguistiques doivent affecter 4% de leurs recettes brutes à l'acquisition, la production ou la coproduction de films suisses.

Ces règles sont nécessaires pour assurer que des films puissent être réalisés et diffusés dans un pays de petite taille comme la Suisse. La réalisation de films de fiction, de documentaires et de films d'animation est fréquemment tellement coûteuse qu'il est souvent totalement impossible, surtout à un émetteur privé, de faire réaliser ses propres

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

films. Grâce à la redevance des ménages, nous avons cependant l'occasion de prévoir des moyens financiers spéciaux pour la réalisation de contenus et de donner la possibilité aux émetteurs de les reprendre à des prix abordables. C'est pourquoi nous vous proposons d'affecter une partie de la redevance à la création audiovisuelle suisse. Les moyens financiers sont mis à disposition dans un fonds d'encouragement de l'audiovisuel qui possède déjà des ressources en vertu des articles 12bis et 12ter.

Nous compléterions l'avant-projet actuel de la façon suivante (d) :

Art. 78 Montant de la redevance et répartition du produit en fonction des affectations

¹ Le Conseil fédéral fixe les sommes affectées aux différents buts ainsi que le montant de la redevance en tenant compte des recommandations de la COMME. La redevance est affectée aux buts suivants :

- a. financer le mandat de prestations de la SSR (art. 38 al. 1) ;
- b. soutenir les autres offres de médias avec un accord de prestations (art. 44 al. 3) ;
- c. soutenir la formation et la formation continue (art. 71), les organismes d'autorégulation des médias électroniques (art. 72), les agences de presse (art. 73) et les solutions numériques innovantes (art. 74) ;
- d. *soutenir un fonds audiovisuel suisse pour la réalisation de films suisses, qui sont mis à disposition des fournisseurs de médias contre paiement en vertu de la présente loi ;*
- e. financer les tâches de l'organe de perception, de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ainsi que de l'OFCOM en relation avec la perception de la redevance et l'exécution de l'assujettissement (art. 83 à 86 et 87 à 91).

² La part allouée au but selon l'alinéa 1^{er} lettre b se monte au maximum à 6 % du produit total, celle selon l'alinéa 1^{er} lettre c à 2 % au maximum et celle selon l'alinéa 1^{er} lettre d à 4 %.

Les alinéas 3 à 5 ne changent pas.

10. Section 2 Collaboration

Art.28

² Pour la production de contenus audiovisuels, la SSR collabore avec l'industrie audiovisuelle suisse indépendante. La COMME règle les modalités de la collaboration dans la concession ; elle peut prévoir qu'une certaine part des productions doit provenir de cette industrie.

Les films suisses trouvent de plus en plus difficilement un accès aux salles de cinéma et n'y restent pas longtemps. La très grande majorité d'entre eux se financent avec une coproduction de la SSR. Les plateformes Web existantes de vidéo à la demande n'offrent pas une visibilité suffisante aux productions indépendantes et ne sont donc pas une alternative pour rencontrer le public. Pour le moment, nous devons constater qu'une diffusion dans l'offre linéaire d'une chaîne de la SSR suivit d'une exploitation en Replay offre de bien meilleurs résultats. La SSR est donc un partenaire complémentaire et vital pour la production indépendante, aussi bien pour le financement des films et que pour leur diffusion.

La position de prescripteur de la plateforme SSR à venir est donc souhaitable mais cette position centrale de doit pas entraîner un abus de position dominante vis-à-vis des producteurs de contenus indépendants suisses. Même coproduite par le service public audiovisuel, la production des films de fiction ou documentaire est rarement couverte financièrement à 100% par la SSR et la volonté de cette entité de demander tous les droits d'exploitation sur tous supports en territoire Suisse est très mal vécue par les professionnels.

Il faut au contraire comprendre que toutes les initiatives qui permettent de rencontrer le public doivent être encouragées et soutenues, quelles qu'elles soient. En ce sens, le travail de promotion / distribution des producteurs, des réalisateurs et des distributeurs ne doit pas être limité par une forme d'exclusivité exigée par la SSR. L'image de la SSR comme « entreprise de production de contenu de service public » s'en trouverait grandement renforcée dans des milieux et des tranches d'âge où sa visibilité est très limitée.

16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11

La durée de vie d'un film étant très courte, sa mise à disposition sur toutes les plateformes, tous les supports et tous les réseaux dans un temps ramassé, est le plus sûr moyens de bénéficier d'une campagne de promotion forte et efficace.

Nous recommandons donc d'inclure dans la loi un article fixant les limites de l'exclusivité demandée par la SSR.

11. A propos du mandat de service public de promotion de la culture

Art.22 Contenu du mandat de prestation

⁴ Elle contribue au rayonnement culturel et au renforcement des valeurs culturelles du pays. Elle soutient la culture suisse, en particulier la musique, le cinéma et la littérature, et collabore avec les acteurs culturels. Elle diffuse des productions suisses et européennes indépendantes.

A notre avis, cette volonté de soutenir la création, la promotion et la diffusion des œuvres culturelles par le service public audiovisuel est incomplète. Elle va de soi en ce qui concerne les arts audiovisuels qui entretiennent des liens étroits avec la SSR, **mais les arts vivants et de la scène ne sont pas cités dans la LME** et c'est un oubli ou un manque plus que regrettable.

Le média public audiovisuel SSR est un label, une marque de qualité, et sa plateforme multimédia numérique deviendra, nous n'en doutons pas, une référence pour la population suisse. C'est en tous les cas le but fixé par sa direction dans un délai de deux ans. A ce titre, sa position de « prescripteur » lui offre du pouvoir mais l'oblige aussi à devoir exposer et à faire la promotion des autres arts. Beaucoup d'entre eux sont financés par de l'argent public et remplissent une importante mission d'analyse, de distanciation critique et de divertissement indispensable à l'exercice de notre démocratie.

Dans cet esprit, on pourrait même ajouter que des secteurs comme la recherche scientifique et les milieux académiques devraient bénéficier d'une exposition sur une plateforme de médias publique tel que la SSR l'envisage. Il en va de l'intérêt commun et on ne peut pas attendre ce niveau de qualité des médias commerciaux, comme les études fournies en annexe du projet de loi le démontrent très bien. Nous recommandons donc d'inclure ces missions dans la LME.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et espérons que nos remarques et propositions seront prises en compte afin d'aboutir à une proposition de loi qui réponde aux enjeux du futur dans le domaine des médias électroniques.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Directeur de l'Office, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le comité
Laurent Graenicher

Directrice
Aude Vermeil



**FONCTION
CINEMA**



ETUDE SUR LA VIABILITE ECONOMIQUE
DES SOCIETES DE PRODUCTION DE
FICTION ET DOCUMENTAIRE
INDEPENDANTES EN SUISSE ROMANDE

Genève, août 2018

Une étude de Fonction: Cinéma réalisée par
Pierre-Adrian Irlé
pierreadrian@gmail.com